

P R O G R A M M E
ONU-REDD

Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement



Stratégie du Programme ONU-REDD

2011-2015



P R O G R A M M E
ONU-REDD

Le Programme ONU-REDD est une initiative collaborative des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD) dans les pays en développement. Lancé en 2008, le Programme s'appuie sur le pouvoir fédérateur et l'expertise de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

Le Programme ONU-REDD soutient des processus REDD+ pilotés par les pays et travaille en faveur de l'engagement informé et constructif de toutes les parties prenantes, y compris les peuples autochtones et autres communautés dépendant de la forêt, dans la mise en œuvre de la REDD+ à l'échelon national et international.



Sommaire

1.	Introduction.....	1
2.	Contexte.....	2
2.1.	La REDD+ dans le monde d'aujourd'hui.....	2
2.2.	Évolution du Programme ONU-REDD.....	3
2.3.	Avantages et défis du Programme ONU-REDD.....	4
3.	Évaluation des enseignements.....	5
4.	Vision, mission et objectif 2010-2015 du Programme.....	6
5.	Définir le Programme.....	6
5.1.	MRV et suivi (organisme chef de file: FAO).....	9
5.2.	Gouvernance nationale REDD+ (organisme chef de file: PNUD).....	10
5.3.	Engagement des populations autochtones, des communautés locales et des autres parties prenantes concernées (organisme chef de file: PNUD).....	11
5.4.	Garantir les bénéfices multiples des forêts et de la REDD+ (organisme chef de file: PNUE).....	13
5.5.	Gestion des paiements REDD+ guidée par les principes de transparence, d'équité et de rendu de comptes (organisme chef de file: PNUD).....	14
5.6.	La REDD+ comme catalyseur de transformations vers une économie verte (organisme chef de file: PNUE).....	15
6.	Fonctionnement du Programme.....	17
6.1.	Principes directeurs.....	17
6.2.	Modalités du soutien.....	17
6.2.1.	Programmes nationaux.....	18
6.2.2.	Programme global.....	18
6.3.	Dispositifs de mise en œuvre par les organismes.....	19
6.4.	Travailler avec les partenaires.....	19
6.4.1.	Relations avec les partenaires clefs.....	20
6.4.2.	ONU-REDD, le FCPF et le FIP.....	20
6.5.	Gestion et diffusion des connaissances.....	20
7.	Gestion du Programme.....	21
7.1.	Conseil d'orientation.....	21
7.2.	Organismes.....	21
7.3.	Secrétariat.....	21
8.	Financement du Programme.....	22
8.1.	Bilan actuel du financement.....	22
8.2.	Mobilisation des ressources.....	22
8.2.1.	Principes.....	22
8.2.2.	Niveau de financement.....	22
8.2.3.	Premières leçons guidant les efforts de collecte de fonds.....	22
8.2.4.	Stratégies de réalisation des objectifs de mobilisation des ressources.....	23
8.3.	Gestion des fonds.....	23
8.4.	Co-financement.....	24
9.	Suivi et évaluation.....	24

Sigles

CBD	Convention sur la diversité biologique
CBFF	Partenariat pour les Forêts du bassin du Congo
CCBA	Alliance Climat, Communauté et Biodiversité
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique
COP	Conférence des parties, Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FASM	Fonds d'affectation spéciale multidonateurs
FCPF	Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier
FCPF FMT	Équipe de gestion du fonds du Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FNUF	Forum des Nations Unies sur les forêts
FPA	Programme d'investissement pour la forêt
FPIC	Droit à un consentement libre, préalable et en connaissance de cause
GC	Groupe de coordination du Programme ONU-REDD
GEO	Groupe Observation de la Terre
GES	Gaz à effet de serre
GGCA	Global Gender and Climate Alliance
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
HACT	Approche Harmonisée des Transferts de Fonds
IDESAM	Instituto de Conservação e Desenvolvimento Sustentável do Amazonas
INPE	Institut national brésilien pour la recherche spatiale
MoU	Protocole d'accord
MRV	Mesure, Rapportage et Vérification
NMFA	Dispositifs nationaux d'évaluation des forêts
OIBT	Organisation internationale des bois tropicaux
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONU-REDD	Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement
OSC	Organisation de la société civile
PA/OSC	Populations autochtones et organisations de la société civile
PNG	Papouasie-Nouvelle-Guinée
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
RDC	République Démocratique du Congo
REDD+	Réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts; et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'accroissement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement
SFM	Gestion durable des forêts
TEEB	L'économie des écosystèmes et de la biodiversité
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UNDG	Groupe de développement des Nations Unies
USDA	Ministère américain des Affaires agricoles
WCMC	Centre mondial de surveillance de la conservation
WRI	Institut des Ressources Mondiales

1. Introduction

Le Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (Programme ONU-REDD) a été créé en septembre 2008 afin d'aider les pays en développement à renforcer leurs capacités en vue de réduire les émissions et de participer à un futur mécanisme REDD+. Au sens de la présente stratégie, REDD+ désigne la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts; et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'accroissement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement.¹

L'objectif consistant à réduire de manière significative les émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts requiert un solide partenariat mondial afin de créer un mécanisme REDD+ sous l'égide de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC). Un tel partenariat doit s'appuyer, d'une part, sur l'engagement des pays en développement en faveur d'un développement à faible consommation de carbone et résistant au changement climatique, et, d'autre part, sur celui des pays développés d'accorder des financements fiables et conséquents incitant à la réduction des émissions de carbone émanant des forêts.



Le Programme ONU-REDD se fonde sur le pouvoir fédérateur et l'expertise des trois organismes des Nations Unies participants (appelés dans le présent document "organismes du Programme ONU-REDD"): l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Il travaille en étroite partenariat avec d'autres initiatives REDD+, notamment

celles dirigées par la Banque mondiale, et soutient la mise en œuvre des décisions de la CCNUCC. Pendant une période transitoire, préalablement à la création d'un mécanisme REDD+ sous l'égide de la CCNUCC, l'équipe du Programme ONU-REDD (ONU-REDD PT) et l'équipe de gestion du Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF FMT) assurent en outre des services de secrétariat au partenariat établi par les pays en mai 2010 (à Oslo, en Norvège) pour intensifier les activités et le financement de la REDD+. Initiative multilatérale, portée par les demandes des pays, le Programme ONU-REDD joue un rôle déterminant en ce qu'il soutient les premiers dispositifs provisoires de financement et de coordination pour la REDD+, et en ce qu'il appuie l'intégration d'un mécanisme REDD+ effectif dans un accord post-2012 relatif au changement climatique.

Afin d'optimiser l'approche et l'efficacité du Programme ONU-REDD, les trois organismes du Programme ONU-RED se sont attelés à la préparation d'une stratégie pour la période 2011-2015. Adoptée par les trois organismes, cette stratégie quinquennale a été entérinée par le Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD. Document dynamique, la stratégie sera amendée à mesure de l'application du mécanisme REDD+. Elle sera ainsi revue en 2012 par les trois organismes à la lumière des résultats du processus de la CCNUCC, ce qui permettra au Programme de s'adapter à l'évolution des besoins et des conditions de l'architecture mondiale de la REDD+. La stratégie sera mise en œuvre par une programmation conjointe axée sur les résultats, et par l'adoption de programmes de travail et budgets réguliers.

La stratégie s'articule en plusieurs éléments clés, dont:

- Définition des six domaines d'activité clés sur lesquels portera une part grandissante du soutien du Programme ONU-REDD : les domaines d'activité définis reflètent à la fois les demandes des pays et les avantages comparatifs des organismes du Programme ONU-REDD et du Programme dans son ensemble. La définition de ces six domaines d'activité permettra au Programme ONU-REDD d'apporter un soutien ciblé, approfondi et stratégique à 20 à 40 pays dans un ou plusieurs des domaines d'activité définis. Entre autres avantages, cette démarche permettra au Programme ONU-REDD d'accompagner les pays beaucoup plus longtemps tout au long du "cycle de vie" de la REDD+.

¹Décisions de la CCNUCC 1/CP.13 ; 2/CP.13 et 4/CP.15

²La stratégie a été soumise au Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD en vue de son examen lors de sa cinquième réunion, les 4-5 novembre 2010.

- Soutien apporté à 20 nouveaux pays dans leur phase initiale de préparation : ce soutien tirera les leçons de l'appui au démarrage rapide des neuf pays pilotes. À terme, le nombre de pays bénéficiaires dépendra des demandes exprimées et des financements disponibles, des critères adoptés par le Conseil d'orientation et des normes et orientations fixées par le Programme ONU-REDD.
- Création d'un nouveau dispositif de financement dit de "niveau 2³" : il couvrira les activités REDD+ prises en charge par les organismes contribuant clairement à la stratégie globale du Programme ONU-REDD et financées par diverses sources.
- Développement des engagements existants pour coordonner les partenaires stratégiques et travailler avec eux : le Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF), le Programme d'investissement pour la forêt (FIP), le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le Partenariat REDD+ comptent parmi les partenaires clés du Programme. Ainsi, afin de piloter les multiples partenaires de mise en œuvre pour le Fonds de préparation du FCPF, la Banque mondiale et les organismes du Programme ONU-REDD mettent au point des principes sociaux et environnementaux communs.

La stratégie du Programme se décompose comme suit :

- **Contexte** – cette section brosse un tableau de la REDD+ dans le monde actuel et de l'évolution du Programme ONU-REDD à ce jour.
- **Enseignements** – ils désignent les grandes leçons tirées depuis le lancement du Programme ONU-REDD. Ces enseignements composent les fondements sur lesquels est élaborée la stratégie.
- **Vision, mission et objectif 2011-2015 du Programme** – cette section esquisse la structure générale sur laquelle repose la stratégie.
- **Définir le Programme** – cette section décrit les six domaines d'activité clés, en précisant les résultats et cibles connexes, qui définissent ensemble les priorités thématiques de la stratégie du Programme.
- **Fonctionnement du Programme** – il évoque les modalités de mise en œuvre envisagées en vertu de la stratégie. Cette section précise les principes régissant les activités d'appui, les modalités de cet appui – Programmes nationaux et Programme global compris – et les stratégies de partenariat.
- **Gestion du Programme** – cette section porte sur les principaux aspects de la gestion et gouvernance du Programme, notamment le rôle du Conseil d'orientation, des organismes et du secrétariat.
- **Financement du Programme** – la stratégie de mobilisation des ressources nécessaires à l'exécution

de l'objectif du programme au service de sa vision et de sa mission.

2. Contexte

2.1. La REDD+ dans le monde actuel

La réduction des émissions émanant des forêts est un facteur essentiel de la lutte contre le réchauffement climatique. Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) de l'ONU, depuis 2007, le secteur forestier et d'autres secteurs ayant une incidence sur l'exploitation des terres – par la déforestation, la dégradation des forêts et d'autres modifications – sont responsables d'environ 17 pour cent de l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre,⁴ soit approximativement 5,8 gigatonnes d'équivalent dioxyde de carbone (CO₂e) par an. Or, ces émissions proviennent essentiellement des pays tropicaux en développement.

On estime qu'une réduction de 25 pour cent des taux annuels de déforestation serait réalisable d'ici 2015 si 22 à 38 milliards étaient alloués entre 2011-2015 à des mesures d'incitations basées sur les résultats et de renforcement des capacités, en complément des autres efforts bilatéraux et multilatéraux en faveur de la REDD+.⁵

Grâce à la décision de la COP et la mention de la REDD+ dans l'accord de Copenhague, cette dernière a fait un grand pas en avant lors de la COP-15. Sous la direction de la Norvège et de la France, le Partenariat provisoire REDD+ a été établi en mai 2010, pour veiller à ce que la dynamique et le soutien apportés à la REDD+ progressent tandis que le mécanisme est négocié sous l'égide de la CCNUCC. Dans ce contexte, un financement précoce de plus de 4 milliards de dollars américains a été annoncé pour mettre en œuvre la REDD+.

La COP-16 organisée à Cancun a convenu des approches politiques et des incitations positives de la REDD+, notamment les orientations régissant les activités et les sauvegardes à promouvoir et à appuyer. La CCNUCC continue de rechercher des solutions de financement pour la mise en œuvre complète des activités fondées sur les résultats. Pendant ce temps, de nombreux pays ont appelé de leurs vœux un renforcement immédiat et significatif de l'action afin de renforcer les capacités et soutenir la préparation pour surmonter les multiples obstacles que suscite la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts, et lutter pour la conservation, la gestion durable des forêts et le renforcement des stocks de carbone forestier.

³ Voir chapitre 8.4.

⁴ GIEC, 2007. Quatrième rapport d'évaluation, <http://www1.ipcc.ch/>

⁵ Rapport du groupe de travail informel sur le financement intérimaire de la REDD+ (octobre 2009)

Les activités REDD+ se décomposent selon les trois phases suivantes :

- phase 1 : élaboration au niveau national de stratégies ou de plans d'action, de politiques et de mesures nationales, et renforcement des capacités ;
- phase 2 : mise en œuvre de politiques et mesures nationales, et de stratégies ou plans d'action nationaux qui pourraient se traduire par un meilleur renforcement des capacités, le développement et le transferts de technologies et des activités de démonstrations axées sur les résultats ;
- phase 3 : actions basées sur les résultats pleinement mesurés, attestées et vérifiées.

Le Programme ONU-REDD soutient déjà la phase 1 et offre son appui technique et financier à l'élaboration de stratégies nationales REDD+ dans les pays pilotes. Bien que ces phases soient propres à chaque pays et que nombre d'entre eux demeureront vraisemblablement en phase 1 pendant encore un certain temps, le Programme ONU-REDD joue un rôle évident dans la phase 2, pour appuyer le renforcement des capacités, des politiques et des institutions. Ce rôle serait conforme au mandat enjoignant les organismes de l'ONU d'agir en partenaires neutres et de confiance auprès des pays REDD+. Les paiements calculés sur la performance sont inédits par leur nature et leur ampleur – en particulier la rémunération fondée sur des indicateurs indirects – et exigent des analyses et une consultation minutieuses. La FAO, le PNUD et le PNUE sont bien placés pour faciliter ces consultations et proposer un appui adapté à chaque pays.

“En offrant ce soutien par la collaboration entre les bailleurs, les institutions multilatérales et les pays en développement, le Programme ONU-REDD œuvre à renforcer la cohérence internationale autour de questions techniques et opérationnelles déterminantes. Nous sommes convaincus que cet effort collaboratif contribuera de manière décisive aux négociations en cours sur le changement climatique.”

Ban Ki-Moon, Secrétaire général des Nations Unies, remarques lors de la conférence de presse sur le Programme ONU-REDD, 24 septembre 2008

2.2. Évolution du Programme ONU-REDD

Créé en 2008, le Programme ONU-REDD est l'une des principales initiatives multilatérales à même d'apporter un appui précoce aux pays et de renforcer le rôle des populations autochtones, des communautés locales, des autres communautés dépendant de la forêt et des organisations de la société civile dans les activités

REDD+ et d'élaborer des systèmes de MRV. La Norvège, donateur fondateur du Programme, a octroyé un financement de démarrage conséquent. Le Programme a été officiellement lancé en septembre 2008 par le Premier ministre norvégien, Jens Stoltenberg, et le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-Moon. En 2009, le Danemark est devenu le deuxième bailleur du Programme, suivi de l'Espagne en 2010.

La phase de “démarrage rapide” a été amorcée en partenariat avec neuf pays pilotes:

En Afrique: la République Démocratique du Congo (RDC), la Tanzanie, la Zambie

En Asie-Pacifique: l'Indonésie, la Papouasie-Nouvelle-Guinée (PNG), le Viet Nam

En Amérique latine-Caraïbes: la Bolivie, le Panama, le Paraguay

L'appui du Programme ONU-REDD a été de plus en plus sollicité. Il compte aujourd'hui 29 pays partenaires, qui réunissent les neuf pays pilotes cités ci-dessus et 20 nouveaux partenaires. Au mois de novembre 2010, chacun des neuf pays pilotes avait préparé, présenté et obtenu l'allocation de fonds pour leurs Programmes nationaux auprès du Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD. La majorité de ces Programmes nationaux sont actuellement dans leur phase de mise en œuvre, ce qui suggère que le passage de l'élaboration à la mise en œuvre des activités programmées a été relativement rapide. En novembre 2010, le Cambodge (Programme national complet), les Philippines et les îles Salomon (Programmes nationaux initiaux) ont obtenu l'approbation du Conseil d'orientation pour leur financement. Sous réserve que les fonds soient disponibles, les 17 autres pays partenaires (Argentine, Bangladesh, Bhoutan, République centrafricaine, Colombie, Costa Rica, Équateur, Gabon, Guatemala, Guyane, Kenya, Mexique, Népal, Nigéria, République du Congo, Sri Lanka et Soudan) pourront également soumettre leur demande de financement des Programmes nationaux au Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD.

En sus des Programmes nationaux, le Programme ONU-REDD appuie les efforts de préparation à la REDD+ grâce à son Programme global, qui élabore des approches, analyses, méthodologies, outils, données et orientations communs et organise des réunions régionales et nationales pour accompagner les préparatifs des pays à la REDD+ tout en proposant des fonctions de soutien au programme dans son ensemble.

2.3. Avantages et défis du Programme ONU-REDD

Les observations des pays et autres partenaires mettent en lumière à la fois les perspectives et les défis du

Programme ONU-REDD. S'il est sans doute impossible de répartir clairement les tâches incombant à chacune des différentes initiatives REDD+, le Programme ONU-REDD concentrera ses activités dans les domaines où l'expertise et les atouts individuels et collectifs des organismes de l'ONU le distinguent d'autres initiatives et lui confèrent un avantage comparatif. Parmi ces atouts/avantages comparatifs, mentionnons:

- La présence de l'ONU dans les pays REDD+ et l'existence de partenariats de développement de longue date avec les pays
- Les équipes des organismes propres à une région ou un pays, à même d'apporter des services d'appui politique et consultatifs
- Un éventail de compétences, d'expériences et de capacités techniques exploitables au sein des organismes
- Une administration transparente et responsable grâce au Fonds d'affectation spéciale multidonateurs (FASM) et des procédures d'approbation rapides et effectives
- La composition unique du Conseil d'orientation, réunissant les pays REDD+, les donateurs, les représentants des populations autochtones et les organisations de la société civile ainsi que les trois organismes du Programme ONU-REDD
- La souscription à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et la détermination à impliquer les parties prenantes
- Le respect du principe de l'ONU "Unis dans l'action" à travers l'élaboration commune des programmes et des modalités de mise en œuvre nationale
- L'accent mis sur une exécution au niveau national
- Le soutien complet au niveau le plus élevé de la hiérarchie des trois organismes (un programme phare)
- Une coopération étroite avec les autres initiatives de préparation, en particulier le FCPF, le FIP et le FEM
- Les fonctions normatives de l'ONU dans l'élaboration, la gestion et le partage des connaissances
- La capacité de tirer profit de l'expertise technique d'autres sources et organisations, notamment les ONG, les organisations internationales, les instituts de recherche et de renforcement des capacités et les sociétés privées

Dans le même temps, le Programme ONU-REDD devra prendre en compte un certain nombre de défis cruciaux, autant dans le Programme collaboratif que pour les pays REDD+, liés à l'élaboration et à la mise en œuvre de la REDD+. Citons par exemple:

Défis posés au Programme

- Faire en sorte que les organismes du Programme ONU-REDD et leurs partenaires puissent mobiliser

les compétences nécessaires dans tous les volets de la préparation à la REDD+ pour aider les pays à répondre à la complexité de la REDD+

- Promouvoir avec d'autres initiatives REDD+ l'harmonisation des approches et mécanismes REDD+ appuyant l'élaboration des processus de préparation nationale et l'engagement des parties prenantes, y compris le secteur privé
- Susciter des dispositifs de partenariats et de coordination effectifs avec d'autres initiatives REDD+⁶
- Mobiliser des ressources conséquentes pour aider les pays dans leurs activités de phase 2⁷
- Faire en sorte que l'élaboration et la mise en œuvre du soutien du Programme ONU-REDD soient conformes au cadre général REDD+ lié au processus de la CCNUCC, en particulier les premières sauvegardes pour la REDD+
- Adhésion par les organismes du Programme ONU-REDD aux sauvegardes sociales et environnementales.

Défis posés aux pays:

- Le renforcement des structures nationales de gouvernance afin que les politiques et cadres réglementaires REDD+ soient au service du développement
- La mise en place de mécanismes équitables et efficaces de répartition des bénéfices et la subsidiarité aux différents niveaux de chaque pays
- La capacité de garantir un financement à démarrage rapide effectif, durable et prévisible pour la REDD+
- L'imprévisibilité du délai nécessaire à l'aboutissement d'un accord entourant un nouveau pacte sur le changement climatique.

3. Évaluation des enseignements

Le Programme ONU-REDD a approuvé en mars 2009 les premières allocations de fonds pour les programmes pilotes à démarrage rapide; en novembre 2010, sept Programmes nationaux – Bolivie, RDC, Indonésie, Panama, Tanzanie, Viet Nam, Zambie⁸ – sont entrés dans leur phase de mise en œuvre, appuyés par le Programme global. Les premiers enseignements glanés pendant l'élaboration et la mise en œuvre des Programmes nationaux et global sont résumés ci-dessous.

L'accès relativement rapide aux fonds du Programme ONU-REDD a permis aux pays de lancer sans tarder leurs activités de préparation et d'acquiescer un soutien politique national pour progresser. Cela a été

⁶ Voir la section 6.4

⁷ Voir la section 8

particulièrement manifeste en RDC, où les fonds d'un Programme national initial ont permis au pays de jeter les bases des programmes de préparation complets du FCPF et du Programme ONU-REDD.

L'élaboration des "feuilles de route" REDD+ a grandement contribué à identifier les interventions nécessaires, et celles au regard desquelles le Programme ONU-REDD possède un avantage comparatif. L'appui au lancement des préparatifs institutionnels initiaux et des circuits de coordination avec les différentes instances au sein de l'État - notamment les circuits initiaux d'engagement des parties prenantes - constitue une aide décisive pour le développement des stratégies nationales REDD+.

Le processus d'élaboration d'une stratégie REDD+ n'est pas moins important que le produit fini. Les stratégies nationales REDD+ doivent s'inscrire dans les stratégies nationales de développement plus larges – dans la plupart des cas, en effet, la structure des stratégies nationales REDD+ n'est pas fondamentalement différente de celle des autres stratégies. En plus d'indiquer les activités clefs à entreprendre, il est bon de se fixer des échéances et des cibles quantifiables, d'autant que l'examen et l'approbation formels des stratégies nationales REDD+ n'excluent pas le lancement immédiat d'activités cruciales. De même, l'identification et l'évaluation du poids relatif des principaux moteurs de la déforestation doit recueillir un consensus au niveau national, faute de quoi toute stratégie ou plan de mise en œuvre sera voué à l'échec.

La préparation à la REDD+ exige une coordination intersectorielle entre les multiples organismes gouvernementaux, notamment la sylviculture, les autorités chargées de l'environnement et celles chargées de l'aménagement du territoire, les ministères des finances et les organismes gouvernementaux infranationaux, qui peuvent tous avoir un droit de regard à l'une des étapes du projet. Soulignons que dans certains pays, les organismes chargés des forêts et ceux chargés de l'environnement doivent apprendre à collaborer plus étroitement, ayant chacun des compétences quant à la REDD+. Enfin, la mémoire institutionnelle, souvent fragile, doit être renforcée.

La participation et l'engagement des parties prenantes sont indispensables au développement de stratégies et de cadres de mise en œuvre viables pour la REDD+, et doivent être initiés dès que possible quand un pays envisage de participer à la REDD+. Celle-ci exige une vaste consultation des parties prenantes intéressées, comme les organismes gouvernementaux, la société civile, le secteur privé, les populations

autochtones et les partenaires de développement. Les processus de consultation des parties prenantes ne garantissent pas seulement un meilleur accueil de la REDD+ et un intérêt accru, mais consolident aussi la confiance des parties prenantes et renforcent leur capacité à participer à la REDD+ de manière judicieuse et effective. Le processus de préparation doit établir des mécanismes formels et informels afin de garantir une consultation appropriée parmi toutes ces parties prenantes.

Les stratégies REDD+ devraient prévoir une discussion sur les arbitrages, les coûts (y compris les coûts d'opportunité) et les avantages à différentes échelles. Afin de lutter efficacement contre les moteurs et les causes de la déforestation, la mise en place de sauvegardes sociales et environnementales devra s'accompagner d'une mise en valeur des multiples bienfaits de la REDD+, tels que le maintien de la biodiversité forestière, la régulation de l'eau, la conservation des sols, le bois de coupe, les aliments et autres produits forestiers non ligneux. Il importera de tenir pleinement compte des coûts et bénéfices sociaux et environnementaux de la conservation et de la restauration des forêts, et de veiller à ce que ces bénéfices continuent de profiter aux communautés locales et aux populations autochtones dont la subsistance et le bien-être dépendent de la forêt.



Le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (CPLCC) pour la REDD+ est un processus continu, et non une démarche isolée, et il est indispensable de consacrer le temps nécessaire à l'encadrement consciencieux de la sensibilisation et à

la collaboration avec les autorités locales et les autres parties prenantes clefs. Les moyens locaux sont essentiels à une sensibilisation effective et au débat autour de ces questions, mais la tâche consistant à bâtir un processus de CPLCC et à justifier ses décisions peut se révéler ardue.

La REDD+ doit reposer sur l'expérience acquise. L'élaboration des stratégies nationales REDD+ doit se fonder sur les expériences passées en matière de conservation et de restauration, de paiements pour services environnementaux et de projets intégrés de conservation et de développement.

Les capacités techniques et institutionnelles des pays candidats à la REDD+ sont limitées, et il leur faudra du temps avant d'atteindre le seuil décisif de savoir-faire. L'établissement d'une solide structure de gouvernance est fondamental pour la REDD+, dont le succès dépend de la capacité du pays à coordonner les différents organismes gouvernementaux et non gouvernementaux et collaborer avec eux, à canaliser d'importants financements, à lutter contre la corruption et à fournir des données transparentes sur les émissions de GES liées à la foresterie et à d'autres secteurs connexes.

La prise en compte des leçons décrites plus haut a constitué une étape essentielle dans l'anticipation des besoins que la stratégie du Programme s'emploie à satisfaire.

4. Vision, mission et objectif 2010-2015 du Programme

La stratégie du Programme ONU-REDD couvre la période 2011-2015, l'accent étant mis tout particulièrement sur la période de démarrage rapide et de préparation initiale jusqu'à 2012. Néanmoins, il va de soi que la réforme du secteur forestier et des autres secteurs ayant des répercussions sur l'exploitation des terres représentera un chantier beaucoup plus substantiel du processus de développement à faible émission de carbone, en termes d'espace et de temps, et impliquera de nombreux secteurs et parties prenantes. De fait, il est apparu que la stratégie devait reposer sur une double base: une **vision** des effets potentiels à long terme de la REDD+, et une déclaration succincte de la **mission du Programme ONU-REDD**, décrivant son rôle à long terme dans la concrétisation de cette vision.

VISION:

Les pays en développement ont considérablement réduit leurs émissions d'origine forestière et terrestre grâce aux revenus incitatifs du mécanisme REDD+ fondé sur les résultats, tout en réalisant les objectifs nationaux de développement de façon durable et équitable.

MISSION:

Appuyer les efforts des pays en matière de réduction des émissions liées à la déforestation et la dégradation des forêts au moyen de stratégies nationales REDD+ réformant leurs secteurs forestiers pour favoriser le bien-être de l'homme et réaliser les objectifs d'atténuation du changement climatique et les aspirations au changement.

La vision et la mission définies ci-dessus sont ainsi destinées à s'inscrire à plus long terme. Pour les compléter, la stratégie définit un objectif quinquennal pour la période 2011-2015.

2011-2015 Programme Objective:

Promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales REDD+ pour exécuter la préparation à la REDD+, notamment la réforme de l'exploitation des terres, la gestion durable des forêts et les paiements fondés sur les résultats.

5. Définir le Programme

Durant la période 2011-2015, le Programme ONU-REDD s'emploiera à aider les pays dans le développement et la mise en œuvre efficiente, efficace et équitable de leurs stratégies REDD+ afin d'accélérer leur préparation à la REDD+ et de transformer durablement l'exploitation des terres et la gestion des forêts. Le Programme participera à l'établissement de conditions propices à la REDD+, notamment l'accès aux bénéfices du carbone forestier au niveau local par l'intermédiaire de processus participatifs impliquant de multiples parties prenantes. En outre, les bénéfices liés au carbone doivent faire partie intégrante des bénéfices multiples découlant des forêts (produits et services), tandis que la REDD+ doit s'intégrer dans le cadre plus général des objectifs de développement, d'amélioration des moyens de subsistance, de réduction de la pauvreté, de sécurité alimentaire et énergétique, d'amélioration des régimes fonciers, de bonne gouvernance, de gestion durable des forêts, de conservation de la biodiversité et d'atténuation/adaptation au changement climatique.

Le Programme a retenu six domaines d'activité interdépendants considérés comme prioritaires pour

Tableau 1: Domaines d'activité et résultats: indicateurs et moyens de vérification

Domaine d'activité	Résultats	Indicateurs	Outils de vérification
1. MRV et suivi	Les pays REDD+ sont dotés des systèmes et de capacités nécessaires pour élaborer et mettre en œuvre le MRV et le suivi	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de membres de l'équipe MRV bénéficiant de capacités renforcées 2. Nombre de pays possédant des systèmes de MRV fonctionnels pour la REDD 	<ul style="list-style-type: none"> • Archives de correspondance (documents examinés, courriels et autre communication) • Études
2. Gouvernance nationale de la REDD+	Renforcement de la transparence, de l'intégration et l'efficacité dans la gouvernance nationale de la REDD+	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de pays dotés d'indicateurs de gouvernance que les pays reprennent à leur compte et élaborés au terme d'une évaluation de gouvernance démocratique dans le pays 2. Nombre de pays où les processus et les résultats des évaluations de gouvernance appuyés par le Programme ONU-REDD sont intégrés à la stratégie nationale REDD+ 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports des évaluations de gouvernance multipartites • Stratégies nationales REDD+ • Procès-verbaux des procédures du secteur public
3. Engagement des parties prenantes	Les populations autochtones, la société civile et les autres parties prenantes participent effectivement à la prise de décision, l'élaboration de stratégies et de mise en œuvre relatives à la REDD+ à l'échelon national et international	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de parties prenantes issues des populations autochtones et de la société civile représentées dans la prise de décision, l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies REDD+ à l'échelon national et international 2. Nombre de processus de consultation en cours pour la préparation nationale et les activités REDD+ 3. Nombre de pays possédant des systèmes offrant des recours effectifs aux parties prenantes touchées par la préparation et la mise en œuvre de la REDD+ 4. Nombre de pays ayant entrepris une application concrète du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (CPLCC) avant la mise en œuvre des activités de préparation ou REDD+ affectant les territoires, ressources, moyens de subsistance ou identité culturelle des populations autochtones et des communautés forestières. 5. Nombre de pays mettant en œuvre une approche pour l'engagement des parties prenantes à la REDD+ harmonisée entre le Programme ONU-REDD, le FCPF et le FIP 6. Nombre de membres des populations autochtones et de communautés tributaires de la forêt affectés par le Programme, et nature des répercussions 	<ul style="list-style-type: none"> • Procès-verbaux et listes de participants lors des principales réunions nationales et internationales REDD+ • Documents/rapports des processus de consultation au niveau national avérés pour les activités de préparation nationale et de REDD+ • Documents attestant : les dispositifs pour le mécanisme de recours, les PV de médiation, les décisions et dispositifs de recours • Document attestant des processus et décisions du CPLCC • Documents des Programmes nationaux REDD+ et des stratégies nationales REDD+ • Enquête pour évaluer la perception des parties prenantes • Nombre de projets pilotes au sein des communautés autochtones et tributaires de la forêt, et documents de projets correspondants

Domaine d'activité	Résultats	Indicateurs	Outils de vérification
4. Bénéfices multiples	Les bénéfices multiples des forêts sont réalisés et intégrés dans les stratégies et activités REDD+	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de pays ayant adopté des normes de garantie pour les services écosystémiques et bénéfices en termes de subsistance 2. Nombre de pays ayant adopté un guide pratique pour la prise de décision en matière d'bénéfices multiples 3. Nombre de plans liés à la REDD+ fixant clairement pour objectif l'optimisation des bénéfices multiples 	<ul style="list-style-type: none"> • Promulgation de la réglementation et des autres documents de politique attestant clairement cette adoption • Pièces attestant la demande, l'offre et la formation relative aux guides pratiques • Analyse de scénario et avantages/inconvénients (rapports annuels le cas échéant) • Plan d'utilisation des terres et des ressources, même en cours de préparation
5. Gestion des paiements guidée par les principes de transparence, d'équité et de rendu de comptes	Les systèmes de gestion nationale des fonds et de répartition équitable des bénéfices sont opérationnels pour les paiements REDD+ fondés sur les résultats	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de pays REDD+ ayant conçu des systèmes de répartition des bénéfices 2. Application des normes sociales et des dispositions de sauvegardes sociales d'ONU-REDD conformément au texte de la CCNUCC 3. Avancées et prise en compte des normes de lutte contre la pauvreté et d'inclusion des femmes 4. Nombre de stratégies nationales REDD+ comportant des mesures anti-corruption 	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégies et plans pertinents • Indicateurs désagrégés • Stratégies nationales REDD+
6. Réformes sectorielles	Renforcement des capacités nationales et infranationales pour élaborer des stratégies et portefeuilles d'investissement durables dans la REDD+	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de stratégies de développement nationales ou infranationales intégrant les investissements dans la REDD+ en tant qu'outil de réforme des secteurs concernés 2. Nombre d'accords d'investissement fondés sur la réalisation des options d'investissement en faveur des bénéfices multiples de la forêt 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Stratégies et plans pertinents 2. Accords d'investissement (FIP, BMD, investisseurs bilatéraux, etc.)

appuyer les processus nationaux de préparation, ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies nationales REDD+. Ces domaines d'activité correspondent aux priorités identifiées pour les pays, mais reflètent aussi les compétences clés des trois organismes des Nations Unies dans les domaines technique, de mise en œuvre et de renforcement des capacités; en outre, ils sont conformes aux approches politiques et aux incitations positives convenues sur les questions liées à la REDD+. Les domaines d'activité reprennent les enseignements tirés au cours de la phase de démarrage rapide du Programme ONU-REDD (voir la section 3, plus bas), notamment les demandes exprimées dans les documents des Programmes nationaux des pays pilotes, et font également suite aux négociations de la CCNUCC sur la REDD+.

Chaque domaine d'activité est associé à un organisme chef de file et un résultat. Les indicateurs et les outils de

vérification sont destinés à contrôler le succès au niveau des pays, comme l'illustre le tableau 1 ci-dessous.

Bien qu'il s'agisse d'une stratégie quinquennale, rien ne stipule que des domaines d'activité qui la composent doivent être poursuivis pendant ce laps de temps. Certains peuvent même nécessiter plus longtemps. En outre, le contexte national (et les activités des autres bailleurs) déterminera la date de départ et le niveau d'intensité des domaines d'activité. Certains domaines d'activité peuvent être liés aux résultats d'un autre. Plusieurs sont étroitement liés, au point, dans certains cas, de se chevaucher partiellement.

En mettant l'accent sur les thèmes de ces six domaines d'activité, le Programme ONU-REDD renforcera les capacités nationales au cours des différentes phases d'élaboration et de mise en œuvre de la REDD+, tout en adaptant le soutien apporté aux attentes de chaque pays.

L'appui technique portera sur deux volets du Programme:

- Les Programmes nationaux, qui comporteront au niveau des pays des programmes destinés au soutien initial global en vue de la préparation et au soutien de fond et ciblé couvrant un ou plusieurs domaines d'activité.
- Un Programme global, qui portera sur les efforts internationaux, régionaux et nationaux, tels que l'élaboration et les essais de méthodologies et d'approches, le renforcement des capacités, l'apprentissage et la diffusion des enseignements dégagés dans les thèmes d'activité et la mise en place d'une base de savoir destinée à soutenir l'accélération du processus au-delà des phases de démarrage rapide.

La suite de la présente section offre un aperçu des six domaines d'activité, de leur contenu et de leur raison d'être, de leur approche d'exécution et du calendrier/enchaînement; la section 6.2 examine en détails les deux programmes par le biais desquels le soutien technique sera prodigué dans ces domaines.

5.1. MRV et suivi (organisme chef de file: FAO)

Teneur et raison d'être

Pour réduire de façon durable et dans les délais fixés les émissions de gaz à effet de serre liées aux forêts et remplir d'autres objectifs REDD+, il est indispensable de disposer de systèmes nationaux de MRV et de suivi pleinement opérationnels et durables. Cet aspect est généralement l'un des premiers abordés dans les processus de planification en vue de la préparation du pays.

Le choix d'une méthode fiable de recensement des quantités de carbone forestier, tenant compte des évolutions dans le temps, est l'une des questions les plus délicates de la REDD+, comme l'illustrent les normes applicables au rapportage et l'orientation du GIEC de gaz à effet de serre (GES). Mais le MRV et le suivi de la REDD+ dépassent largement la question du carbone. À des fins méthodologiques, la CCNUCC invite les pays à suivre les lignes directrices les plus récentes du GIEC pour estimer les émissions de GES liées aux forêts, et à produire des estimations fondées sur l'usage combiné de la télédétection et des inventaires terrestres du carbone forestier.

La valeur des ressources forestières ne se limite pas aux crédits carbone, et la REDD+ ne saurait être mise en œuvre indépendamment de ces autres bénéfices; en effet, les activités d'atténuation auront inévitablement des répercussions sur d'autres produits et services. Ainsi, des synergies existent souvent entre réduction des émissions liées à la déforestation et meilleure conservation de la

diversité biologique. Mais des arbitrages sont parfois nécessaires, par exemple entre revenu des produits forestiers et revenu des activités REDD+. Les efforts de suivi doivent donc générer des renseignements permettant d'orienter les décisions politiques et de gestion forestière entre les objectifs multiples et l'optimisation des



bénéfices totaux, parmi lesquels figurent les paiements REDD+. Par ailleurs, le suivi doit également aborder les aspects de gouvernance. De nombreuses voix s'élèvent contre le risque de voir les activités REDD+ porter préjudice aux populations autochtones et aux communautés locales. L'importance des transferts de fonds envisagés peut également dépasser les capacités des systèmes de transaction et de reddition des comptes à tous les niveaux. Afin de rendre compte de la manière dont les garanties, notamment la gouvernance, sont abodées et respectées, il convient d'appuyer des systèmes solides et transparents de collecte d'information: il s'agit d'une composante essentielle du cadre de suivi.

Si les évaluations forestières nationales sont destinées à fournir des données à des fins diverses – certains pays possédant une longue expérience dans ce domaine – le manque de capacités compromet les estimations du carbone et les renseignements sur les bénéfices multiples et les garanties, surtout à l'échelle et au degré de précision nécessaires à la REDD+. Ce domaine d'activité est étroitement lié à ceux de la gouvernance, de l'engagement des parties prenantes et de la répartition équitable des avantages.

Démarche d'exécution

Faisant suite à l'avancée de la REDD+ dans les négociations de la CCNUCC et aux demandes exprimées par de nombreux pays (par exemple au cours de l'élaboration des Programmes nationaux ONU-REDD), le Programme ONU-REDD renforcera son orientation en matière de MRV et de suivi pour aider les pays à mettre

sur pied des systèmes nationaux et/ou infranationaux solides et transparents pour le suivi, la notification et la diffusion d'information relatifs à:

- La réduction des émissions liées à la déforestation et la dégradation des forêts
- La conservation et l'amélioration des stocks de carbone forestier
- La gestion durable des forêts
- L'ensemble des garanties, notamment les structures de gouvernance nationale transparentes et effectives, l'engagement complet et effectif des parties prenantes, la conservation des forêts naturelles et autres bénéfices sociaux et environnementaux.

Le Programme ONU-REDD aidera les pays à élaborer et mettre en œuvre des activités spécifiquement liées au MRV. La coopération autour du MRV et du suivi se poursuivra principalement au niveau national, dans le cadre des Programmes nationaux, et s'appliquera autant au soutien apporté aux pays pilotes d'origine qu'en vertu des PN conclus avec de nouveaux pays partenaires. En outre, en particulier dans les pays plus avancés dans leur préparation à la REDD+, c'est-à-dire ceux qui ont achevé leurs Programmes nationaux, disposent de stratégies nationales, etc., un soutien de fond en faveur du MRV et du suivi sera disponible par le biais d'activités de soutien ciblées.

Ces activités menées à un niveau national seront complétées par les fonctions d'appui international portant sur le renforcement des capacités, les directives, l'assistance technique, l'examen des données scientifiques, le partage de l'expérience et l'intégration des différentes méthodologies en faveur de systèmes de MRV et de suivi rapides et à moindre coût. L'aide à l'utilisation des directives du GIEC fait partie intégrante du programme. Le Programme ONU-REDD veillera aussi à promouvoir la recherche de moyens d'associer les communautés locales et autochtones aux activités de MRV.

Plus précisément, sur demande, le Programme ONU-REDD fournira un appui pour:

- Une meilleure compatibilité, comparabilité, cohérence et transparence des méthodes, des concepts, des outils et des protocoles
- La production de données transparentes, fiables, précises et exactes
- La production d'informations couvrant à la fois le carbone forestier et les garanties environnementales et sociales
- La détection des changements (données d'activité/facteurs d'émission)

- L'emploi conjugué de la télédétection et d'opérations d'inventaire au sol
- La fourniture gratuite et commode de données pertinentes et publiées fréquemment, notamment pour donner aux pays accès aux données, logiciels et normes de télédétection
- Le renforcement du suivi participatif
- Le soutien à l'élaboration de politiques et au renforcement institutionnel pour le suivi de la REDD+
- La création de systèmes de suivi qui fournissent des estimations utiles aux analyses.

La FAO, en charge de ce domaine d'activité, possède une longue expérience de soutien à la conception et à la mise en œuvre des processus de Suivi et d'évaluation des ressources forestières nationales (NMFA), destinés à dégager des informations sur les aspects biophysiques et socio-économiques de la forêt et les proposer aux décideurs nationaux à un coût optimisé; l'organisation fournit aussi de longue date des renseignements à l'échelon mondial sur les ressources forestières et la gestion durable des forêts par le biais des évaluations des ressources forestières mondiales (FRA). Le suivi relatif à la REDD+, tel que le MRV du carbone, devra s'inspirer des systèmes et méthodes créés au cours de ces évaluations et puisés dans l'expérience des pays, tout en s'adaptant aux conditions de la CCNUCC. Le PNUE, par l'intermédiaire de son Centre mondial de surveillance de la conservation (WCMC), concentre son expertise sur le suivi des bénéfices écosystémiques, tandis que le PNUD s'applique à mesurer la gouvernance et le renforcement des capacités en se fondant sur l'expérience du Programme d'appui aux communications nationales et d'autres initiatives, et en soutenant l'engagement des parties prenantes dans le MRV et le suivi pour la REDD+.

Parmi les partenaires internationaux mobilisés par le Programme ONU-REDD en faveur du MRV et du suivi, citons, entre autres: la Banque mondiale, l'INPE, le service forestier de l'USDA, Chatham House, la Coalition for Rainforest Nations et GEO.

5.2. Gouvernance nationale de la REDD+ (organisme chef de file: PNUD)

Teneur et raison d'être

La préparation à la REDD+ appelle des politiques et des mesures nationales pour renforcer les éléments de gouvernance qui sous-tendent une répartition ciblée et équitable des bénéfices ainsi que des capacités institutionnelles, des cadres juridiques et politiques et des moyens de mise en œuvre de la législation, des droits fonciers et de carbone, des mécanismes multipartites et d'autonomisation des femmes.



L'accord de la COP-16 sur la REDD+ mentionne explicitement la gouvernance au titre des sauvegardes. C'est également le cas des questions relatives au renforcement des capacités et au droit foncier, qui comprendront des éléments importants du cadre de gouvernance REDD+.

L'élaboration des Programmes nationaux et des plans de préparation nationale à "Démarrage rapide" du Programme ONU-REDD a également fait émerger un besoin d'évaluation de la gouvernance et de renforcement des capacités institutionnelles. Ce domaine d'activité est intimement lié à ceux portant sur l'engagement des parties prenantes et le partage équitables des bénéfices entre eux.

Démarche d'exécution

Durant la phase 1 de la REDD+, le Programme ONU-REDD aidera les pays à développer des politiques et des mesures et renforcer leurs capacités. Selon le contexte national, les capacités et les moyens, la phase 2 de la REDD+ est destinée à aider les pays à employer les vecteurs de *participation* et de *politique* prévus par leur stratégie nationale REDD+. Les fonctions de support international du Programme ONU-REDD fournis par l'intermédiaire de ses organismes participants viendront les compléter.

Le soutien apporté par le Programme ONU-REDD interviendra principalement dans des domaines d'élaboration des politiques et de renforcement des institutions nationales, portant ainsi sur le renforcement des capacités dans des aspects déterminants de la gouvernance comme le droit foncier, l'accès de la société civile à l'information et la supervision et la mise en œuvre de réformes du Trésor et du pouvoir judiciaire. Le Programme ONU-REDD poursuivra en priorité une approche multipartite ouverte et participative dans le soutien aux efforts de conception et de mise en œuvre des réformes de gouvernance, qui passeront initialement par des évaluations nationales de la gouvernance

REDD+ destinés à identifier les carences et les priorités de gouvernance qui alimenteront le processus de réforme. Autant d'éléments qui contribueront à dégager une compréhension commune du suivi de la gouvernance.

Le Programme ONU-REDD a identifié trois volets dans l'appui des structures de gouvernance nationale REDD+, l'objectif primordial étant la participation des parties prenantes (détaillée dans la section 5.3):

- Évaluations de gouvernance multipartites menées par les pays et contribuant à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies nationales REDD+ et de cadres de suivi placés sous le contrôle des pays
- Normes sociales, couvrant la pauvreté et les questions relatives aux genres
- Droits fonciers (et/ou carbone) et rôle de la REDD+ dans les stratégies nationales d'exploitation des terres.

En matière de bonne gouvernance, le soutien du Programme ONU-REDD se fondera sur le savoir-faire du PNUD, fort d'une expertise dans l'évaluation de la gouvernance démocratique, les mesures anti-corruption, les droits de propriété, l'instauration de dialogues nationaux grâce à des systèmes ouverts de consultation avec les communautés locales comprenant les femmes et les populations autochtones, et l'intégration des activités dans la REDD+ et les plans de développement nationaux. La FAO contribuera à replacer la gouvernance au cœur des activités de MRV et de suivi, mettant à profit son expertise dans les droits fonciers et forestiers. Quantité d'analyses, d'évaluations des besoins et de propositions d'action recueillies auprès de nombreuses autres organisations spécialisées dans la gouvernance (comme Global Witness, l'IDESAM, l'UICN, l'OIBT, Transparency International, l'Initiative des Droits et Ressources, la Banque mondiale et le WRI) aideront le Programme ONU-REDD à combler les lacunes et à animer la réforme dans le cadre du processus national de préparation à la REDD+. Le Programme explorera en outre les voies de collaboration possibles sur les questions de la gouvernance avec les organismes internationaux compétents.

Si l'essentiel du travail poursuivi autour de la gouvernance est élaboré sur mesure et à la demande par le biais des Programmes nationaux, les activités mondiales du Programme ONU-REDD contribueront aussi à mobiliser la connaissance qui se fait jour grâce aux réseaux électroniques, à faciliter son transfert par des parutions, des ateliers et des formations, à identifier les enseignements et les bonnes pratiques, et à bâtir des communautés de pratique.

5.3. Engagement des populations autochtones, des communautés locales et des autres parties prenantes concernées (organisme chef de file: PNUD)

Teneur et raison d'être

Le succès des efforts de réduction des émissions liées à la déforestation et la dégradation des forêts dépendra du véritable engagement des parties prenantes dont la subsistance dépend directement des forêts, sont souvent détenteurs de droits formels ou coutumiers, comme les populations autochtones et les autres communautés tributaires des forêts. Ces parties prenantes sont souvent écartées des processus publics de prise de décision, alors que leur subsistance sociale et économique ainsi que leur bien-être culturel et spirituel dépendent de la forêt. À cet égard, la formulation et la mise en œuvre des activités de REDD+ peut les affecter davantage que les autres parties prenantes. Leur savoir traditionnel, leurs liens avec la forêt et leur présence sur place leur confèrent par ailleurs un rôle particulier dans la REDD+. Tout aussi importante est la prise en compte des organisations de la société civile et des autres parties prenantes concernées dans le contexte national ou international spécifique, comme les petits exploitants, le secteur privé, etc. Le Programme ONU-REDD œuvre donc à : (1) soutenir l'engagement complet et effectif des populations autochtones et autres communautés tributaires des forêts, de la société civile et des autres parties prenantes concernées dans les forums et initiatives REDD+ nationaux et internationaux à toutes les étapes des processus, notamment de la conception et de la mise en œuvre ; et (2) accompagner les processus REDD+ nationaux et internationaux dans l'établissement d'orientations et de stratégies REDD+ guidées par les principes de transparence rendu de comptes, dans le respect des droits de ces parties prenantes et en réponse à leurs préoccupations. Cette démarche doit être poursuivie conformément à l'approche fondée sur les droits de l'homme, tout en respectant les exigences énoncées dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, et les conventions et déclarations de l'ONU sur les droits et la participation⁹, ainsi que les sauvegardes destinées spécifiquement à la REDD+, comme celles formulées dans le cadre des négociations de la CCNUCC.

Pendant la phase de démarrage rapide, le Programme ONU-REDD a élaboré un *Guide opérationnel pour l'engagement des Peuples Autochtones et autres communautés dépendant de la forêt* (ci-après appelé *Guide opérationnel*), inspiré des politiques et lignes directrices de l'ONU sur la participation, la transparence et la reddition des comptes, et qui formule un dispositif destiné à concrétiser ces pratiques dans la préparation et la programmation de la REDD+. En outre, conformément à l'article 19 de l'UNDRIP¹⁰, le Programme ONU-REDD

facilite en outre l'élaboration de lignes directrices en faveur du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (CPLCC) des populations autochtones et des autres communautés tributaires des forêts, et pour fournir un mécanisme de recours effectif pour les parties prenantes participant à la préparation et aux initiatives REDD+. Riche de l'expérience acquise auprès des pays dans la mise en pratique du Guide opérationnel, le corpus de connaissance sur la participation et l'engagement des parties prenantes incitera les pays participant au Programme ONU-REDD à s'engager plus avant dans le processus REDD+.

Démarche d'exécution

Le Programme ONU-REDD assurera un support technique et méthodologique pour mettre en œuvre ce domaine d'activité en :

1. Élaborant des lignes directrices, de normes et de procédures d'engagement des parties prenantes pour les processus REDD+ nationaux et internationaux, et en accompagnant leur mise en pratique:
 - Appuyer l'application du *Guide opérationnel* du Programme ONU-REDD (prévoyant une harmonisation avec le FCPF et le FIP, comme explicité plus loin);
 - Faciliter l'élaboration de lignes directrices pour l'application du CPLCC et de mécanismes de recours pour le Programme ONU-REDD et la REDD+ dans son ensemble, et assistant les pays dans l'application et le fonctionnement du CPLCC;
 - Collaborer avec le FCPF et le FIP pour harmoniser et faire coïncider les lignes directrices, les normes et les procédures opérationnelles entourant l'engagement des parties prenantes, dans la mesure du possible, pour garantir une mise en œuvre cohérente des activités REDD+;
 - Analyser les responsabilités nationales et internationales concernant les droits concernés par la REDD+ et la participation des parties prenantes, et sensibilisant les acteurs sur cette question.

⁹ Parmi les instruments des Nations Unies relatifs à ces droits, mentionnons : l'interprétation commune des Nations Unies d'une approche de la coopération pour le développement axée sur les droits de l'homme ; le Programme d'action pour la deuxième Décennie internationale des populations autochtones de l'Assemblée générale (résolution de l'Assemblée générale de l'ONU 60/142) ; la Recommandation générale XXIII concernant les droits des peuples autochtones, le Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale ; les Lignes directrices du Groupe des Nations Unies pour le développement sur les questions relatives aux peuples autochtones ; la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail relative aux peuples indigènes et tribaux (1989)

¹⁰ L'article 19 stipule que les États se concertent et coopèrent de bonne foi avec les peuples autochtones intéressés, par l'intermédiaire de leurs propres institutions représentatives afin d'obtenir leur consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, avant d'adopter et d'appliquer des mesures législatives et administratives susceptibles de les concerner.

2. Renforçant les capacités des populations autochtones, des autres communautés dépendant des forêts et de la société civile à participer aux processus REDD+ nationaux et internationaux:
 - Aider les représentants des populations autochtones/organisations de la société civile auprès du Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD à s'acquitter de leurs responsabilités, notamment à échanger avec leurs mandants, à diffuser les résultats des réunions du Conseil d'orientation et à solliciter des informations;
 - Veiller à la consultation et la participation des parties prenantes dans les processus de décision REDD+nationaux et internationaux, la préparation des stratégies nationales REDD+, l'élaboration des cadres de mise en œuvre REDD+ et le Partenariat provisoire REDD+; et
 - Promouvoir la compréhension de la REDD+ et des processus connexes, comme la CCNUCC, auprès des parties prenantes, pour affermir l'engagement de toutes les parties prenantes dans la REDD+, en particulier les populations autochtones et les communautés tributaires des forêts concernées par la REDD+.
3. Soutenant la coordination et la communication pour mettre effectivement en œuvre la REDD+:
 - Collaborer avec le FCPF, le FIP et les autres partenaires formels, et coordonner leurs activités au regard de l'engagement des parties prenantes dans la REDD+;
 - Dresser un bilan des activités REDD+ axées sur l'engagement des parties prenantes et conduites par divers acteurs en dehors des partenariats formels du Programme ONU-REDD en faveur de la REDD+, et ce, dans un souci de cohérence, afin de stimuler l'obtention de résultats et d'éviter les doubles emplois;
 - Soutenir une communauté de pratique fondée sur ce bilan afin d'améliorer l'efficacité de la REDD+, par l'échange de connaissances, l'élaboration d'outils et la promotion de bonnes pratiques dans l'ensemble du réseau REDD+ ;
 - Mobiliser les liens existant entre toute une gamme d'organismes et d'acteurs à l'intérieur et en dehors de l'ensemble du réseau REDD+ pour servir les activités REDD+.

Les activités sur lesquelles portent les demandes de financement, autant au niveau national qu'international, doivent promouvoir la participation des populations autochtones, des autres communautés dépendant de la forêt et de la société civile dans la préparation nationale et les processus REDD+ conformément aux: (1) *Guide opérationnel* et normes sociales du Programme ONU-REDD; (2) dispositifs de sauvegardes REDD+ négociées; et (3) engagements pris par le pays de renforcer l'application nationale des droits,

conventions et déclarations existants. Les partenariats avec les autorités locales/nationales et les organisations de la société civile locales/ nationales/ internationales contribueront aussi à coordonner tout le champ de la préparation et des activités REDD+ et de les lier aux processus national et international d'engagement des parties prenantes.

Ce domaine d'activité sera dirigé par le PNUD, fort de son expertise dans l'engagement des parties prenantes, de son mandat institutionnel le chargeant du renforcement des capacités locales, et du soutien qu'il assure à ONU-REDD via un réseau de 135 bureaux de pays PNUD dans le monde. L'engagement complet et effectif des parties prenantes étant l'une des clés du succès de nombreuses activités ONU-REDD, parmi lesquelles le MRV et le suivi, la gouvernance et la répartition équitable des avantages, ce domaine d'activité est commun à l'ensemble des composantes du programme, y compris des domaines d'activité confiés à la FAO et au PNUE.

5.4. Garantir les bénéfices multiples des forêts et de la REDD+ (organisme chef de file: PNUE)

Teneur et raison d'être

Les négociations de la REDD+ font apparaître que les bénéfices multiples, également appelés bénéfices connexes, s'inscriront dans le cadre d'un éventuel mécanisme REDD+, et que toutes les activités REDD+ devront être en cohérence avec le renforcement des bénéfices écosystémiques, sociaux et environnementaux. Les obligations des pays en vertu de la Convention sur la diversité biologique et d'autres accords multilatéraux sur l'environnement vont dans le même sens. L'accent a été mis en particulier sur la création d'incitations pour la protection et la conservation des forêts naturelles et de leurs services écosystémiques, et le renforceront des autres bénéfices sociaux et environnementaux. Les types, les combinaisons et l'échelle des avantages multiples varieront en fonction de l'approche employée et des lieux géographiques envisagés.

L'arbitrage entre demandes concurrentes de services écosystémiques fait intervenir des arguments de poids, et le choix des complémentaires et de leur échelle dépendra des décisions relatives à l'application de la REDD+. Certains bénéfices peuvent ainsi être compromis par la mise en œuvre de la REDD+. Par exemple, les politiques de renforcement des stocks de carbone pourraient augmenter la séquestration de carbone dans les forêts aux dépens de la biodiversité; de même, la protection des forêts riches en carbone pourrait déplacer les pressions de conversion vers les forêts pauvres en carbone et d'autres écosystèmes. La recherche d'un équilibre entre mesures de gestion des forêts et intérêts des groupes vulnérables, comme les populations autochtones et les communautés dépendant des forêts, en termes d'appropriation et de droits des usagers appelle



également une attention particulière. Les pays mettant en œuvre la REDD+ devront donc déterminer quels systèmes écosystémiques ils souhaitent conserver et renforcer, et les choix qu'ils sont disposés à faire d'une manière qui rende compte en toute transparence des avantages et inconvénients environnementaux et sociaux.

Les bénéfices écosystémiques multiples de la REDD+ permettront à des pays de satisfaire certaines obligations découlant d'autres conventions, comme la CBD et l'UNCCD (l'ensemble des neuf pays pilotes ONU-REDD sont signataires des deux textes), participant ainsi de la complémentarité des différentes conventions. La prise en compte par la REDD+ des bénéfices et des risques écosystémiques peut aussi conférer des avantages politiques. Si la REDD+ peut faire la preuve de sa capacité à lutter significativement contre la dégradation de l'environnement et les dommages sociaux, le soutien politique et public en faveur de la REDD+ en bénéficiera. Le financement de la REDD+ s'en trouvera à son tour renforcée, suscitant un cercle vertueux qui favorisera le développement du mécanisme et des bénéfices plus considérables à long terme.

Démarche d'exécution

Le Programme ONU-REDD œuvrera à fournir les outils nécessaires à l'exercice d'un arbitrage systématique et informé entre bénéfices multiples, afin de faciliter une meilleure planification de la REDD+.

Le soutien apporté à ce domaine d'activité prendra essentiellement une forme mondiale et normative, mais le chantier à venir comportera pour chaque pays une identification des bénéfices multiples, du manque de connaissance des bénéfices forestiers et des répercussions probables des décisions relatives à la REDD+ sur ces avantages. Un accent particulier sera mis sur le renforcement des capacités, avec une formation adéquate. La collaboration Sud-Sud sera promue, et les premiers enseignements mis à profit. Un appui sera apporté à l'échange d'expérience, par exemple dans le cadre d'un ou plusieurs ateliers internationaux réunissant les participants des différents pays ONU-REDD, et dans celui de l'espace collaboratif de travail du Programme

ONU-REDD. Le Programme ONU-REDD soutiendra les types d'activités suivants:

- Élaboration de normes environnementales et sociales et aide au pays pour leur mise en œuvre, en étroite collaboration avec le PNUD
- Identification des bénéfices multiples pertinents dans les contextes nationaux spécifiques
- Organisation d'ateliers sur le renforcement des capacités pour les praticiens au niveau national et l'assistance technique pour aider les pays à libérer la valeur économique des bénéfices multiples
- Élaboration de principes et d'orientations cadres pour garantir l'approvisionnement à long terme des bénéfices multiples tirés des forêts
- Appui à l'élaboration et l'application des stratégies nationales REDD+, priorité étant accordée à la préservation des forêts naturelles intactes, des services écosystémiques, et au renforcement des autres bénéfices sociaux et environnementaux.
- Contribution aux Conventions de Rio et l'organisation d'événements lors des conférences de leurs parties.

Le PNUE a mis sur pied une équipe dédiée au sein du Centre mondial de surveillance de la conservation du PNUE (PNUE-WCMC), regroupant une palette de compétences techniques et d'organisation, chargée d'examiner les avantages écosystémiques multiples associés à la REDD+. L'équipe travaille en collaboration avec les organismes ONU-REDD, des personnalités et institutions clefs des pays ONU-REDD et une large gamme d'experts et de parties prenantes. Outils et méthodologies initiales sont déjà en cours d'élaboration, en consultation et en collaboration avec les pays, selon les besoins les plus appropriés et les plus utiles identifiés par les pays.

5.5. Gestion des paiements REDD+ guidée par les principes de transparence, d'équité et de rendu de comptes (organisme chef de file : PNUD)

Teneur et raison d'être

Si la perspective de paiements REDD+ représente une formidable opportunité pour les pays, elle soulève également des défis considérables. La REDD+ nécessite une architecture réglementée et d'un haut niveau technique à même d'encadrer des systèmes complexes de paiement. Le succès d'un cadre national REDD+ dépend d'un système national de gestion des paiements transparent et juste. Pour inciter la population à réformer son mode d'exploitation des ressources forestières, le système doit d'abord être prévisible et inspirer la confiance, mais aussi des attentes réalistes et fondées sur des diagnostics de réductions de coûts.

Dans le passé, la gouvernance a malheureusement été souvent négligée dans le secteur forestier, ce qui peut saper la confiance inspirée par le système de paiements.

Mal gérés, les paiements REDD+ peuvent nuire à la croissance, à la lutte contre la pauvreté et les inégalités, à la gouvernance, à l'égalité des sexes et à l'autonomisation. Ils peuvent également faire échec à la pleine réalisation des réductions d'émission et favoriser la création de crédits dénués d'intégrité écologique.

Les bénéfices découlant de la REDD+ devront être partiellement consacrés au renforcement des capacités, afin d'aider les pays à concilier les mesures susceptibles de générer du carbone et les politiques anti-pauvreté et écologiques (en termes de revenu, de création d'emploi, de protection des actifs/droits/biodiversité et pour la cohésion sociale/culturelle). La réalisation de la REDD+ nécessitera parfois une réforme des cadres juridiques régissant les incitations, les droits et les possibilités de financement. En outre, des systèmes opérationnels et des capacités devront être mis en place pour permettre aux pays et aux communautés de toucher des paiements pour la REDD+ calculés sur les résultats et d'exploiter des flux d'investissement supplémentaires. Le principe d'équité peut être garanti par de solides processus démocratiques dans les institutions locales et des procédures transparentes de paiements.

Faute d'analyses démontrant le degré d'implication des différents segments de la société, en particulier les groupes vulnérables comme les populations autochtones, les femmes, les personnes âgées et les jeunes, dans les activités de préparation et les programmes REDD+, et les répercussions qu'elles auront sur ces acteurs, la REDD+ échouera à livrer des résultats équitables en faveur des pauvres. Il importera donc d'évaluer la manière dont ces groupes vulnérables participent aux composantes de la préparation et, à terme, de la REDD+ elle-même, et en bénéficient.

Démarche d'exécution

Le Programme ONU-REDD appuiera les pays dans les domaines suivants:

- Examen des systèmes nationaux de répartition et adaptation existants, selon le contexte de chaque pays, notamment les cadres fiduciaires et de gestion permettant aux institutions nationales de recevoir les paiements REDD+ fondés sur les résultats et d'employer ces fonds aux efforts nationaux de développement à faibles émissions de carbone et résilient aux changements climatiques
- Intégrité des systèmes fiduciaires entourant la réception et le décaissement des fonds, et transparence et l'obligation de rendre des comptes de toutes les institutions impliquées dans le processus national REDD+
- Assistance technique pour établir et renforcer ces institutions, une attention particulière étant portée au renforcement des capacités des institutions chargées des paiements REDD+
- Harmonisation et coordination des initiatives anti-corruption aux niveaux national, régional et

international. Il convient par exemple de veiller à la coordination des stratégies nationales REDD+ avec les cadres anti-corruption existants, comme les commissions nationales anti-corruption et les dispositions telles que les codes de conduite, l'interdiction des conflits d'intérêts, l'accès à l'information, la protection des dénonciateurs d'abus, etc.

- Autonomisation des femmes et égalité des sexes, notamment au moyen d'un recensement des approches sexospécifiques de la préparation
- Analyse des effets sur la pauvreté et les conditions sociales, en vue de faire progresser les données et d'élaborer des outils d'évaluation des incidences de la REDD+ sur les éléments vulnérables de la société
- Examen des indicateurs des bénéfices multiples favorisant les pauvres et application appropriée pour les interventions REDD+

En poursuivant ces activités, ONU-REDD fournira des études de cas sur les bonnes pratiques en matière de répartition équitable des revenus; il analysera les transferts conditionnels de fonds et les solutions d'applications pour la REDD+, examinera les possibilités de s'appuyer sur les paiements REDD+ et aidera les pays à appliquer les outils d'évaluation des risques aux normes sociales et environnementales minimales.

Ce domaine d'activité est étroitement lié à ceux de la gouvernance, de l'engagement des parties prenantes et des bénéfices multiples, et le PNUD s'emploiera à impliquer les partenaires cités dans ces rubriques. Le PNUD apporte son expertise dans l'appui aux pays dans l'élaboration de normes fiduciaires pour la gestion des fonds, l'évaluation de l'incidence des réformes politiques sur la pauvreté et les conditions sociales, la conception de mécanismes équitables de répartition des bénéfices et de paiements, et la prise en compte de l'égalité entre les sexes. Le PNUE mettra en œuvre des activités destinées à aider les pays à renforcer les bénéfices écosystémiques et environnementaux découlant de la REDD+.

Dans le cadre de ce domaine d'activité, le PNUD coordonnera un chantier transversal portant sur l'égalité entre les sexes; ce faisant, il sera guidé par un groupe de travail interinstitution en consultation avec le Groupe de Conseil Indépendant sur les Forêts, les Droits et le Changement Climatique (IAG) et d'autres organisations, éventuellement réunis en Comité consultatif externe sur les questions d'égalité des sexes.

5.6. La REDD+ comme catalyseur de transformations vers une économie verte (organisme chef de file: PNUE)

Teneur et raison d'être

Afin de parvenir à l'équilibre souhaité entre les bénéfices multiples environnementaux, économiques et sociaux

que la forêt peut procurer en vertu de la REDD+, les pays devront consacrer davantage d'investissements à la réforme des modèles d'exploitation des terres et des ressources afin d'inverser, ralentir ou détourner les facteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts. De fait, les politiques et stratégies nationales pertinentes devront prévoir des dispositions applicables à ces investissements pour la REDD+.

Se fondant sur les domaines décrits ci-dessus, ce domaine d'activité vise à aider les pays à identifier, faire coïncider et mobiliser les investissements afin d'animer une profonde réforme des modes d'exploitation et de gestion des forêts, dont découleront des systèmes économiques et des moyens de subsistance alternatifs ou différents. Les solutions politiques et d'investissement valorisées par les méthodes et approches qu'il produira participeront d'une réforme plus profonde de l'usage des terres et des ressources, réalisant un équilibre optimal des bénéfices découlant des forêts et permettant la réalisation des objectifs de climat, de développement et de conservation. Le domaine d'activité intègrera l'idée de plus en plus communément admise que, les coûts de transaction ayant sans doute été sous-estimés, le financement de la REDD+ ne sera disponible qu'à un groupe restreint de zones forestières et pourrait ne pas refléter pleinement le coût d'opportunité réel et perçu¹¹.

L'accent sera mis sur les opportunités d'investissements affectés soit à *l'amélioration de l'efficacité* dans l'usage de la forêt, où ces mutations sont souhaitables soit à *des changements progressifs* (une modification significative de l'utilisation des ressources ou des terres lorsque les modes d'exploitation actuels ne sont pas souhaitables). L'accent sera mis tout particulièrement sur les activités réformatrices limitant la pression de conversion des forêts naturelles intactes, et sur les activités contribuant à la restauration des zones forestières dégradées. Les expériences tirées des initiatives de paiements pour services environnementaux (PSE) et d'autres approches originales de financement forestier seront prises en compte.

Tirant parti du rôle de rassemblement et de mobilisation du Programme ONU-REDD, il œuvrerait à stimuler l'intérêt des investisseurs et des parties prenantes pour les investissements et solutions politiques réformateurs. Ces choix aboutiraient à la concrétisation de l'économie verte dans les secteurs forestiers et connexes avec pour effets, entre autres, une baisse des trajectoires du carbone. L'incidence globale de ce domaine d'activité serait une intégration du marché du carbone forestier et des opportunités environnementales dans les stratégies de développement nationales fondées sur les bénéfices multiples, et non pas seulement sur le

carbone. L'hypothèse centrale veut donc que la REDD+ et les financements en sa faveur (directs et par effet de levier) offre une opportunité unique de promouvoir des économies plus vertes, et de contribuer ainsi à la gestion durable des forêts (en réduisant les diverses pressions exercées sur les forêts naturelles) et au développement durable.

Démarche d'exécution

Renforçant la capacité des pays de progresser vers la transformation des secteurs concernés, et leur contribution à des économies plus vertes, le Programme ONU-REDD s'emploiera à compiler, analyser et proposer une orientation en matière de bonnes pratiques, en portant une attention particulière sur quatre étapes:

- Promouvoir une meilleure connaissance des investissements dans les bénéfices multiples des forêts en faveur de ces changements progressifs dans l'exploitation des terres et des ressources
- Identifier et explorer les possibilités d'investissement et de politique pour concrétiser ces changements progressifs
- Recourir à ces investissements et solliciter des investisseurs supplémentaires pour initier des changements durables dans l'usage des forêts
- Tirer des leçons du déploiement de ces investissements pour soutenir une gestion adaptative.

Plus précisément, ces activités prévoient:

- Des analyses et synthèses des facteurs environnementaux, sociaux et économiques des pratiques forestières fortement productrices de carbone, et l'évaluation et la compilation des bonnes pratiques en matière de solutions institutionnelles et économiques alternatives
- L'identification des solutions d'investissement permettant d'intégrer les divers services écosystémiques dans les analyses de scénarios d'usage du carbone et autres approches multicritères
- L'identification et promotion de pistes d'investissement garantant de gains d'efficacité ou changements progressifs dans les processus de production primaire, secondaire ou tertiaire contribuant à étendre l'incidence de la REDD+ dans des zones économiquement viables et écologiquement sensibles
- L'organisation de dialogues multipartites, d'ateliers sur le renforcement des capacités et de dialogues régionaux pour examiner, adapter et contribuer à coordonner la mise en œuvre de la transformation

¹¹ Voir Gregersen, H., El Lakany, H., Karsenty, A., White, A. (2010), Does the opportunity cost approach reflect the real cost of REDD+? Initiative des Droits et Ressources, Washington

- La promotion de la gestion du savoir et échange des connaissances sur ces questions, notamment en instaurant des dialogues régionaux, et d'autres moyens de communication permettant de partager les leçons tirées des processus de transformation du secteur à l'appui de l'élaboration de politiques

Le PNUE pilotera ce domaine d'activité, en s'appuyant sur l'initiative "L'économie des écosystèmes et de la biodiversité" (TEEB) du Centre Risoe du PNUE, l'initiative PNUE/Finance, avec l'initiative "Économie verte" et deux autres institutions du Programme ONU-REDD (FAO et PNUD) et les organismes REDD+ partenaires, en particulier la Banque mondiale, les banques multilatérales de développement et leur Programme d'investissement pour la forêt.

6. Fonctionnement du Programme

Cette section décrit les aspects suivants de l'exécution du programme:

- Principes directeurs animant le programme et son exécution
- Modalités de soutien
- Dispositifs de mise en œuvre par les organismes
- Travail avec les partenaires
- Gestion et diffusion des connaissances

6.1. Principes directeurs

Le modèle de fonctionnement du Programme ONU-REDD demeurera conforme au principe d'"Unis dans l'action" de l'ONU, qui optimise l'efficacité et l'efficacité dans la mise en œuvre des programmes. Il tire parti du rôle de mobilisation et de rassemblement des trois organismes. Au niveau des pays, les Programmes nationaux fonctionneront par l'intermédiaire du Coordinateur résident de l'ONU, conformément aux pratiques régissant les programmes de l'ONU dans les pays. La FAO, le PNUD et le PNUE s'engagent en outre à:

- Tirer parti de leurs avantages comparatifs
- Faciliter les partenariats, mettre à profit l'expertise de nombreuses organisations nationales et internationales agissant en tant qu'organismes d'exécution pour garantir la bonne coordination des activités et le respect des délais
- Contribuer activement à la coordination au niveau national et éviter les doubles emplois avec les autres initiatives REDD+¹²

Le Programme sera guidé par cinq principes interdépendants du Groupe des Nations Unies pour le développement (UNDG):

- L'approche de la programmation axée sur les droits de l'homme, en particulier les directives de l'UNDG sur les questions autochtones

- L'égalité entre les genres
- La viabilité de l'environnement
- La gestion fondée sur les résultats
- Le renforcement des capacités

La stratégie développée par le Programme ONU-REDD pour mettre en œuvre la préparation se fonde sur quatre principes opérationnels. Les stratégies nationales REDD+ doivent :

- Constituer des processus itératifs conçus en fonction de la demande et du contexte, et appuyés par un système de suivi solide
- Être placées sous le contrôle des pays et sous la direction des parties prenantes et des partenaires
- Être élaborées dans le contexte des politiques nationales et du développement économique
- Accompagner la mise en œuvre des décisions de la CCNUCC.

Le Programme ONU-REDD élabore une stratégie pour mettre en œuvre des normes sociales et environnementales, ainsi qu'un outil d'évaluation des risques connexe inspiré du principe de "due-diligence". Les deux se fondent sur le cadre établi par la rubrique consacrée aux sauvegardes du projet de texte de la COP 15 et de la COP-16 sur la REDD+ et reflètent les politiques de l'ONU établies dans les conventions et traités applicables aux droits. Pour faciliter la coordination, l'outil d'évaluation des risques reprend les critères des initiatives de normes volontaires et minimales existantes, comme les Normes environnementales et sociales de la CCBA/Care REDD+.

Les Normes sociales et environnementales minimales et l'outil d'évaluation des risques sont destinés à une application itérative dans la conception et la mise en œuvre des programmes nationaux ONU-REDD. Elles doivent être suffisamment souples pour que toutes les autres parties prenantes les adoptent, et qu'elles guident la conception des programmes, raniment la confiance des parties prenantes et améliorent la transparence et la durabilité. Après identification des zones à risque, les activités du programme seront revues ou des mesures appropriées d'atténuation des risques entreprises.

6.2. Modalités du soutien

L'accompagnement des processus nationaux de préparation à la REDD+ – axé principalement sur les six domaines thématiques d'activité décrits plus haut – par le Programme ONU-REDD comportera deux composantes principales: (1) l'appui direct à la conception et la mise en œuvre des Programmes nationaux; et (2) les actions mondiales et régionales additionnelles. Ces dernières complètent les activités au

¹² Document-cadre du Programme ONU-REDD, 20 juin 2008

niveau national, pour finalement y contribuer. Le champ des activités appuyées par le Programme ONU-REDD sera en outre continuellement identifié et orienté par les gouvernements, avec le soutien des organismes des Nations Unies à tous les niveaux.

Chacune des formes de soutien décrite ci-dessus sera exécutée par un domaine distinct, selon les modalités décrites ci-dessous.

6.2.1. Programmes nationaux

L'appui apporté au niveau national pour la période 2011-2015 s'articule en trois catégories:

- i. *Soutien ciblé*: Afin de satisfaire dorénavant et à plus long terme les demandes de coopération adressées au Programme ONU-REDD, un soutien ciblé dans six domaines d'activité définis sera introduit durant la période 2011-2015. Le soutien ciblé au niveau national représentera un soutien approfondi, propre à chaque pays, et exécuté par les Programmes nationaux dans plusieurs des six domaines d'activité. Ce soutien ciblé s'adressera à 20-40 pays sélectionnés, selon le contexte, la demande et le financement nationaux dans les domaines d'activité clefs de la REDD+, et selon les capacités du programme collaboratif des trois organismes des Nations Unies et des partenaires stratégiques. Le soutien ciblé sollicité par les pays dans l'un de ces trois domaines sera mis en œuvre par l'intermédiaire des Programmes nationaux. En assurant ainsi un soutien à plus long terme, le Programme ONU-REDD entend assister les pays tout au long de l'application des stratégies nationales REDD+ et d'autres secteurs clefs. C'est seulement par un soutien des capacités nationales à diverses étapes que la transformation du secteur forestier se concrétisera. Les activités de soutien ciblé seront conformes aux résultats du processus de la CCNUCC. Le soutien ciblé au niveau national variera en forme, en intensité et en durée, selon le contexte national et les systèmes existants.
- ii. *Soutien à la préparation*: "Soutien à la préparation" désigne ici le soutien apporté à l'élaboration de nouveaux programmes de préparation initiale, c'est-à-dire la principale modalité du soutien pilote apporté dans la phase de "démarrage rapide" d'ONU-REDD. Pendant la période 2011-2015, ONU-REDD assurera un soutien à la préparation dans un maximum de 20 pays supplémentaires, selon le nombre de demandes et la disponibilité des fonds, par l'intermédiaire de Programmes nationaux similaires aux programmes pilotes de démarrage rapide. Une partie du financement destiné à l'aide à la préparation pourrait être mobilisée par un ou plusieurs des organismes du Programme ONU-REDD

en qualité de partenaire de mise en œuvre pour la FCPF dans les pays où la Banque mondiale ne peut, pour une raison ou une autre, appuyer pleinement la préparation d'un Plan de préparation à la REDD (RPP). Dans la mise en œuvre de ce soutien, la coordination et la collaboration avec les initiatives REDD+ se poursuivront pour des raisons d'efficacité et de coordination, comme le demandent les organes directeurs respectifs du FCPF, du FIP et d'ONU-REDD. Une coopération renforcée et une exécution coordonnée peuvent aussi contribuer à faire adopter des principes opérationnels et des normes communes transparents et à éviter la fragmentation de la structure de mise en œuvre. Ces normes communes pourraient concilier des normes environnementales et sociales, des principes d'engagement des parties prenantes, des normes de passation de marchés et de gestion financière, des procédures de divulgation de l'information et des mécanismes de recours. Les approches de soutien technique comme le MRV seraient également harmonisées.

- iii. *Appui au démarrage rapide*: L'"Appui au démarrage rapide" désigne ci-après les programmes de soutien développés en coopération avec les neuf pays pilotes et tout autre programme national approuvé par le Conseil d'orientation avant 2011. L'appui au démarrage rapide a aidé les pays pilotes à lancer une grande variété d'activités de préparation à la REDD+, notamment l'élaboration de stratégies nationales REDD+. Ces programmes sont destinés à durer, en moyenne, environ 18 à 24 mois. Pendant la période 2010-2015, ONU-REDD continuera de fournir un appui technique, politique et économique et à soutenir la participation et le renforcement des capacités dans les neuf pays pilotes. Ce soutien s'achèvera dans le respect des délais convenus dans les plans nationaux et selon la date d'approbation de ces derniers. De précieux enseignements sur les besoins nationaux ont déjà été tirés du soutien apporté aux neuf pays pilotes (voir plus haut, section 3).



6.2.2. Programme global

À mesure qu'ils élaborent et mettent en œuvre leurs stratégies REDD+, les pays ont beaucoup à apprendre les uns des autres, et le Programme ONU-REDD est déterminé à jouer un rôle de rassemblement et de mobilisation en facilitant le partage de ces expériences et des enseignements qui s'en dégagent. De par sa capacité d'agir à l'échelon mondial et sa fonction d'intermédiaire neutre auprès des gouvernements, de la société civile et du secteur privé, le Programme dispose de nombreux atouts pour jouer un rôle fédérateur en vue d'intensifier les efforts en faveur de la REDD+ dans le monde entier. Recourant à divers outils de communication, le Programme ONU-REDD mettra à la disposition des pays une plateforme d'interaction ainsi que des mécanismes d'appui international destinés à soutenir les efforts de REDD+ au niveau national.

Le Programme global resserrera également les liens avec les Programmes nationaux. Il appartient au Programme global d'élaborer et de tester des méthodologies et des approches, et de recenser et diffuser les enseignements tirés des domaines thématiques d'activité dans les Programmes nationaux. Ce faisant, le Programme global satisfera les besoins techniques des pays et renforcera la confiance de la communauté internationale à l'égard des aspects de la REDD+ aux niveaux national et international.

Lorsque plusieurs pays sont impliqués, le Programme global s'emploiera aussi à fournir un soutien ciblé. Il interviendra dans les six domaines d'activité, portant une attention particulière à la mise au point et au contrôle des méthodologies et des approches, fournissant une orientation et des rapports techniques, et dégageant et diffusant les enseignements aux niveaux régional et international.

Les organismes du Programme ONU-REDD, tirant parti de leurs avantages comparatifs, favoriseront l'émergence d'un environnement propice au succès, fourniront un appui technique, mobiliseront les experts et scientifiques nationaux et internationaux afin de renforcer le co-apprentissage et faciliter la coordination des activités de renforcement des capacités à l'appui de la REDD+. La présence sur le terrain des organismes du Programme ONU-REDD est un aspect primordial du dispositif d'appui aux pays. Grâce à son rôle de rassemblement et aux contributions des organismes, le Programme ONU-REDD renforcera les approches intégrées et équitables des activités nationales REDD+, tout en garantissant la cohérence des méthodes et les économies d'échelle dans l'exécution. Les travaux des organismes doivent déboucher sur l'élaboration de directives, de meilleures pratiques, de méthodes, de garanties, de normes et d'outils et sur l'appui à leur mise en œuvre.

La production, le partage et la gestion des connaissances sur la REDD+ est un domaine auquel le Programme ONU-REDD entend contribuer significativement. Une attention particulière sera accordée à l'échange des expériences Sud-Sud et au niveau régional, pour permettre aux pays, d'une part, de mettre en commun les expériences et, d'autre part, de se faire mieux entendre sur la scène internationale.

6.3. Dispositifs de mise en œuvre par les organismes

Afin de faciliter la mise en œuvre des Programmes nationaux, les organismes des Nations Unies sont déterminés à rationaliser leurs approches et ont, à cet effet, adopté les principes suivants applicables aux dispositifs de mise en œuvre:

- Par principe, les Programmes nationaux seront mis en œuvre par les pays et s'appuieront sur l'expérience acquise par les Nations Unies en matière d'exécution des programmes conjoints
- Conformément au Programme d'action d'Accra, les systèmes des pays partenaires seront utilisés en priorité
- La décision des modalités de décaissement reposera sur l'Approche Harmonisée des Transferts de Fonds (HACT)¹³ de l'UNDG
- Tous les fonds destinés aux partenaires d'exécution nationaux seront transférés de manière homogène, quel que soit l'organisme du Programme ONU-REDD chargé de l'opération
- Les modalités finales de gestion des fonds seront définies en tenant compte du contexte propre à chaque pays.

Le Programme ONU-REDD, en consultation avec les pays, retiendra pour le financement des Programmes nationaux la modalité la plus efficace, conformément aux directives du Groupe de développement des Nations Unies (UNDG)¹⁴. Lorsque les fonds sont mis en commun, l'organisme chef de file interviendra en qualité d'agent de gestion et sera chargé de l'appui au partenaire d'exécution national, conformément au plan de travail commun accepté par toutes les parties.

Pour les travaux thématiques engagés dans le cadre du Programme global, l'un des trois organismes du Programme ONU-REDD agira en qualité d'entité de coordination, selon ses avantages comparatifs et en tirant parti de l'expertise des deux autres organismes et autres sources internationales pertinentes (voir **tableau 1**).

¹³ Voir www.undg.org/index.cfm?P=255

¹⁴ Plus de détails sur <http://www.undg.org>

6.4. Travailler avec les partenaires¹⁵

Le Programme ONU-REDD a été conçu comme un partenariat entre trois organismes des Nations Unies, l'intention étant et demeurant qu'il s'assure des capacités techniques et de l'influence politique des partenariats stratégiques: les conditions et la complexité de la REDD+ militent en effet pour la création de partenariats. Le Programme est ainsi engagé à promouvoir de solides partenariats aux échelles requises, du niveau mondial à l'échelon local, et à faire siens les enseignements tirés d'initiatives complémentaires tout en évitant les doubles emplois.

6.4.1. Relations avec les partenaires clefs

Dans le cadre du processus de création de relations stratégiques, le Programme ONU-REDD envisagera une collaboration avec d'autres initiatives multilatérales, dont: le FEM, qui possède un important portefeuille de projets de gestion durable des forêts (SFM), et le CBFF régional. Au niveau national, l'initiative brésilienne Amazon Fund peut partager de précieux enseignements concernant les paiements pour services environnementaux. De nombreux projets bilatéraux sont en outre en cours de mise en œuvre par les gouvernements ou les ONG. Le FNUF joue un rôle déterminant dans la politique forestière et le financement des forêts. L'OIBT et le Programme ONU-REDD continuent de collaborer à certains projets de pays. La coordination et la collaboration entre ces initiatives est cruciale pour réduire les coûts de transactions et améliorer l'efficacité.

Le Programme ONU-REDD encouragera une étroite collaboration avec le secrétariat de la CCNUCC dans des domaines tels que le soutien à la mise en œuvre des décisions de la CCNUCC concernant ces domaines, l'information et les enseignements recueillis auprès des pays pilotes, la préparation de documents techniques et le travail conjoint dans des projets de renforcement des capacités.

6.4.2. ONU-REDD, FCPF et FPA

Le Programme ONU-REDD, le FCPF et le FIP élaboreront une approche collaborative pour recenser les possibilités d'appui aux besoins des pays en termes de REDD+. Désireuses de garantir des procédures coordonnées au niveau national et d'éviter une fragmentation de la structure de mise en œuvre, les trois initiatives exploreront des mécanismes de collaboration. Le soutien aux besoins des pays en matière de REDD+ sera géré et dirigé par le pays REDD+ et prévoira un appui à l'usage transparent des principes opérationnels et des normes communes. Cette collaboration pourra également donner lieu à l'emploi de formats communs, des réunions conjointes des organes directeurs, une coopération autour

des fonctions de soutien mondial spécifiquement liées au MRV, l'engagement des PA/OSC et la gouvernance, ainsi que l'organisation régulière de réunions avec les autres initiatives REDD+.

Principales initiatives multilatérales assistant les pays dans la préparation à la REDD+, le FCPF FMT et l'ONU-REDD PT collaboreront dans la fourniture de services de secrétariat au Partenariat REDD+, créé à Oslo en mai 2010. Les deux organismes aideront le Partenariat REDD+ en concevant et tenant à jour une base de donnée volontaire REDD+ à des fins de coordination, en organisant des réunions de partenariat, en fournissant des analyses, rapports et documents à la demande des partenaires, et en assurant un soutien logistique.

6.5. Gestion et diffusion des connaissances

Le site Internet du Programme ONU-REDD demeurera un outil de sensibilisation sur les questions et les éléments nouveaux de la REDD+, et continuera de fournir une plateforme de partage des actualités et des informations concernant les activités du Programme, à l'intention d'un large éventail d'acteurs et notamment du grand public. Le Programme ONU-REDD poursuivra également l'établissement d'une communauté de pratique par son espace collaboratif de travail, facilitant une interaction et un partage judicieux des enseignements entre les pays REDD+, la société civile à l'échelon mondial et local, les organisations de populations autochtones, les gouvernements et les organismes des Nations Unies.

Le Programme ONU-REDD diffusera les connaissances et en facilitera le partage en accueillant des ateliers sur des sujets pertinents, grâce à des listes de diffusion ciblées et à une base de données REDD+ que les parties prenantes pourront utiliser à des fins de sensibilisation, et en créant des matériaux de communication pour mettre en avant les tendances, découvertes importantes et succès de la REDD+ au niveau national, dans le but de promouvoir l'échange Sud-Sud. À la demande des pays, le Programme appuiera également les stratégies nationales de partage des connaissances, en participant à la création d'outils appropriés et en diffusant les produits et les connaissances ainsi générés.

Le Programme emploiera diverses manifestations, médias et outils pour se faire entendre, privilégiant les médias en ligne. Pour tirer le meilleur parti de ces derniers, il conviendra d'investir dans les compétences et l'infrastructure.

Afin de garantir l'exécution cohérente et efficace du Programme ONU-REDD, les trois organismes des Nations Unies continueront de coordonner leurs activités par le biais des programmes conjoints de la FAO, du PNUD et

¹⁵Les partenariats autour des domaines d'activité particuliers sont décrits dans la section 5 ci-dessus.

du PNUE, avec le soutien du secrétariat du Programme ONU-REDD. Le Programme ONU-REDD est conscient de l'intérêt et la nécessité d'entreprendre certaines de ces activités en coordination avec le FCPF et le FIP de la Banque mondiale. Une stratégie de communication est en cours d'élaboration.

7. Gestion du Programme

Le Programme ONU-REDD, dirigé par un Conseil d'orientation, bénéficie d'une solide coordination nationale et de l'appui général du secrétariat.

7.1. Conseil d'orientation

Le Programme ONU-REDD est dirigé par un Conseil d'orientation chargé de la supervision, de la direction stratégique et des allocations financières. Il est composé des représentants des pays-membres (trois de chaque circonscription régionale – Afrique, Asie-Pacifique et Amérique latine-Caraïbes), des donateurs contribuant au Fonds d'affectation spéciale multidonateurs (les trois plus importants bailleurs), des organisations de la société civile, des populations autochtones et de la FAO, du PNUD et du PNUE. Les décisions sont prises par consensus, sous le contrôle de deux coprésidents (un organisme des Nations Unies et un pays-membre). En outre, un représentant d'une organisation de la société civile et des populations autochtones pour chacune des trois régions assiste au Conseil comme observateur. Les pays de chaque circonscription régionale qui ne sont pas membres peuvent siéger au titre d'observateur. Les secrétariats de la CCNUCC et du FEM, ainsi que la Banque mondiale (représentant le FCPF) sont observateurs permanents. Le bureau du FASM est membre de droit du Conseil d'orientation. Les coprésidents ont souvent invité des observateurs supplémentaires à siéger et contribuer aux discussions de réunions spécifiques.

Le Conseil d'orientation décide l'affectation des ressources pour les Programmes nationaux et le Programme global du Fonds du Programme ONU-REDD, administré par le Bureau du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs du PNUD. Il fixe les orientations du Programme ONU-REDD, examine les progrès accomplis, aide à formuler les demandes et fournir les réponses requises. Le Conseil consulte le Groupe de Conseil Indépendant sur les Droits, les Forêts et le Changement climatique.

7.2. Organismes

En juin 2008, les trois organismes du Programme ONU-REDD et le bureau du FASM ont signé un Protocole d'accord (MoU) instituant le Fonds du

Programme ONU-REDD. Ce MoU intègre le document cadre du Programme ONU-REDD, document de référence du Programme agréé par les trois organismes du Programme ONU-REDD. Cette stratégie est bâtie sur les bases établies par le document cadre, et appelle une expansion significative des activités de préparation et d'appui aux pays, selon la situation de chacun. Les organismes étant chargés de livrer les résultats du programme, chacun devra, tout en étendant ses activités, renforcer et réorienter les ressources humaines, les infrastructures et les dispositifs institutionnels en faveur du Programme. Les ressources destinées à cette expansion devront impliquer un appui important de la part des organismes eux-mêmes, étant entendu qu'elles considèrent ONU-REDD comme l'un de leurs programmes phares, une partie intégrante de leur mandat en matière de changement climatique et de développement durable. Les organismes ont organisé et réparti leurs équipes selon des modalités différentes, de façon à garantir le plus grand soutien possible durant la phase de préparation, lui-même étayé par les fonctions d'appui "normatif" au niveau international.

Les organismes apportent leurs expertises et leurs mandats dans toute leur diversité et leur complémentarité: la FAO sur les questions techniques liées à la foresterie et aux ressources naturelles, soutenant spécifiquement le développement de systèmes de suivi REDD+, en particulier de MRV; le PNUD, présent dans presque tous les pays et portant un intérêt particulier à la gouvernance, aux implications socio-économiques de la REDD+ et à l'engagement des populations autochtones et de la société civile; et le PNUE, pour fédérer les experts et les décideurs pour la REDD+, renforcer les connaissances et les capacités sur les bénéfices multiples de la REDD+ et susciter les conditions propices à une économie verte en transformant le secteur forestier grâce aux analyses, à l'élaboration de scénarios et à l'évaluation des solutions d'investissement.

Avec l'approbation du Conseil d'orientation, les organismes ont mis sur pied un "groupe de coordination" (GC), qui assure la surveillance stratégique pour le compte du Programme et du secrétariat afin de renforcer les capacités du Programme ONU-REDD et sa réceptivité aux nouvelles demandes. Les plus hauts responsables des trois organisations soutiennent fermement le Programme ONU-REDD, modèle de collaboration interagence au sein des Nations Unies.

7.3. Secrétariat

Le secrétariat du Programme ONU-REDD est situé à Genève, en Suisse, et constitue une unité interinstitution des trois organismes du Programme

ONU-REDD. Le secrétariat assiste le Conseil d'orientation en organisant des réunions, en produisant des rapports et en suivant la mise en œuvre des décisions du Conseil. Point de contact privilégié du Programme ONU-REDD, il fait le lien avec les autres initiatives REDD+, ainsi qu'avec des donateurs existants et potentiels afin de mobiliser les fonds. Le secrétariat assure la direction de la planification stratégique et l'élaboration et la gestion des cadres de rapports, du suivi et d'évaluation pour le Programme, il œuvre pour la sensibilisation et la promotion du Programme ONU-REDD, et fournit des informations cruciales aux partenaires externes. Il facilite en outre la collaboration et la communication entre les organismes pour garantir la bonne mise en œuvre du Programme. Les activités du secrétariat sont décrites plus en détail par son mandat¹⁶.

8. Financement du Programme

8.1. Situation actuelle de financement

Le montant total du portefeuille actuel du Programme au mois de juin 2010, exprimé en dollars américains, est indiqué dans le **tableau 2**:

Tableau 2: Portefeuille actuel du Programme ONU-REDD¹⁷

Partenaire financier	Contribution (en millions de dollars)	Période
Norvège	52,2 (engagés) 32,1 (engagés)	2008 - 2009 2010
Danemark	2,0 (engagés) 6,0 (annoncés)	2010 2011
Espagne	20,2 (annoncés)	2010 - 2012
TOTAL	112,5	

8.2. Mobilisation des ressources

Les objectifs de la présente stratégie reposent sur la bonne mobilisation des ressources. Cette dernière impliquera que l'on conserve les donateurs actuels et que l'on attire de nouveaux bailleurs de fonds. Il faudra également s'efforcer de mobiliser les sources de financement bilatérales et régionales.

8.2.1 Principes

- Mobilisation des ressources souple et possibilité d'affecter des fonds;
- Utilisation efficace et judicieuse des fonds;
- Engagement en faveur de l'expansion rapide des activités de préparation;

- Recours au Fonds d'affectation spéciale multidonateurs (FASM) en tant que principal mécanisme de financement du Programme ONU-REDD;
- Adoption d'une méthode d'allocation des fonds souple et adaptable permettant l'expansion parallèlement à la capitalisation de la démarche de Mesure, Rapportage et Vérification
- Refus de tout financement ou assistance en faveur d'activités qui n'entrent pas dans le champ d'application défini du Programme ONU-REDD, tel qu'il est défini dans le plan stratégique, le document-cadre et les plans de travail approuvés.

8.2.2. Niveau de financement

Pendant la période de planification 2011-2015, le Programme ONU-REDD déploiera ses activités pour atteindre un niveau attendu de décaissements d'environ 350-400 millions de dollars américains sur une période de cinq ans. Son soutien sera ainsi assuré pour 20 pays au titre de la préparation initiale à la REDD+ (en plus des neuf pays pilotes initiaux du programme); il fournira aussi un appui ciblé à 20-40 pays¹⁸. Le niveau et le type d'appui dépendra pour chaque pays de la demande exprimée, des circonstances nationales et de la disponibilité d'autres sources de financement.

8.2.3. Premières leçons guidant les efforts de collecte de fonds

Plusieurs leçons préliminaires sont à tirer de l'exercice des levées de fonds pour le Programme ONU-REDD – citons ainsi:

- De nombreux donateurs ont peiné à comprendre les différents rôles et fonctions du FCPF et du Programme ONU-REDD; bien que ces rôles soient désormais explicités et la coopération considérablement accrue, certains craignent les redondances
- La présence de représentants des gouvernements au Conseil d'orientation d'ONU-REDD, siégeant aux côtés de représentants de la société civile et des populations autochtones, est inacceptable pour certains pays donateurs
- L'impossibilité de convenir d'un accord contraignant à Copenhague (COP 15), en créant un vide institutionnel dans l'approche de la gestion des fonds climatiques, a incité les principaux donateurs

¹⁶ www.unredd.net/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=923&Itemid=53

¹⁷ Les contributions sont annoncées dans des devises différentes ; la conversion en dollars américains varie en fonction des taux de change

¹⁸ Voir la section 6.2.1 pour en savoir plus sur le soutien ciblé

à repousser leurs décisions de nouveau financement pour la REDD+

- Nécessité de gérer les attentes
- Une approche plus souple dans la gestion des fonds permettrait de mieux cibler les fonds pour les activités thématiques
- Nécessité d'inclure les pays en développement et les autres partenaires dans les efforts conjoints de mobilisation des ressources
- Le personnel du Programme ONU-REDD auprès des organismes et aux niveaux régional et national sont des spécialistes de la collecte de fonds, et méritent d'être mieux reconnus et appuyés afin de jouer leur rôle plus efficacement et de manière mieux coordonnée

8.2.4. Stratégies de réalisation des objectifs de mobilisation des ressources

Les stratégies spécifiques suivantes ont été identifiées pour mener à bien les objectifs de mobilisation des ressources:

- **Accroître les activités:** pour satisfaire les attentes des pays REDD+ et contribuer à la REDD+ afin de mobiliser rapidement les ressources financières et techniques et ainsi étendre l'application des activités REDD+, par exemple en rationalisant et en rendant plus efficace les procédures d'accès aux financements et en dotant l'organisme d'une plus grande capacité à aider un plus grand nombre de pays.
- **Suivre les priorités des donateurs:** Il importe que les activités du Programme ONU-REDD coïncident avec les priorités de financement des donateurs en matière de REDD+ et dans d'autres domaines connexes. Le secrétariat suivra l'évolution des priorités parmi les donateurs existants, et recensera les priorités parmi les nouveaux donateurs.
- **Adopter une approche proactive et souple de mobilisation des ressources:** Le Programme ONU-REDD entend jouer un rôle central dans l'espace de la REDD+ et constituer un partenaire de choix par son soutien technique. Il s'appuiera sur les premiers succès dont il se prévaut parmi ses activités de démarrage rapide dans les neuf pays pilotes. Le Programme s'efforcera aussi de conférer davantage de souplesse au financement. Si le FASM demeure le principal volet de financement pour le Programme, le niveau 2 permettra aux organismes d'étendre le Programme en sollicitant des financements nouveaux et supplémentaires pour des projets qu'ils mettent en œuvre seuls ou conjointement avec un ou plusieurs autres organismes. Enfin, le Programme procèdera à une cartographie, une analyse et une identification des possibilités de collecte de fonds

liées aux contributions annoncées dans le cadre du Partenariat provisoire REDD+, et cette analyse sera intégrée au plan d'action sur la mobilisation des ressources.

- **Renforcer la capacité du Programme d'étayer les activités, de cerner les progrès et de communiquer:** Les donateurs du Programme ONU-REDD veulent savoir que leurs investissements donnent lieu à des résultats concrets et contribuent à l'atténuation du changement climatique. Il est donc crucial d'accentuer la capacité du Programme de cerner et de diffuser les résultats de ses activités grâce à une démarche de sensibilisation probante.
- **Nouer des partenariats avec d'autres initiatives multilatérales:** Afin de procéder à la préparation à la REDD+ au niveau des pays, le Programme envisagera des solutions de financements supplémentaires réalisables dans le cadre du partenariat avec le FCPF, le FIP et le CBFF. Les possibilités de cofinancement des Programmes nationaux seront également explorées auprès de sources comme le FEM.
- **Recourir au personnel de l'organisme à tous les niveaux dans le processus de mobilisation des ressources:** Avec le personnel du siège, celui des organismes à l'échelon régional et national est bien placé pour identifier et exploiter les opportunités de collecte de fonds conjointement avec les pays membres du Programme ONU-REDD.

8.3. Gestion des fonds

Le Programme ONU-REDD a été essentiellement financé par le Bureau du FASM du PNUD. Les fonds ont été décaissés conformément aux allocations budgétaires fixées par le Conseil d'orientation du Programme. Le FASM autorise les programmes accélérés et peut dégager rapidement des ressources au moyen de canaux existants entre les organismes, tout en répondant aux exigences fiduciaires.

Le FASM demeurera le principal mécanisme de financement; pour autant, d'autres guichets de financement seront utilisés pour assouplir les modalités de financement des donateurs, les méthodes d'exécution des organismes et les conditions d'accès des pays. Le Programme adoptera ainsi un dispositif de financement en deux niveaux distincts.

Les activités de niveau 1 sont financées par le Fonds du Programme ONU-REDD actuel (voir tableau 1). Ce fonds est administré par le bureau du FASM et dirigé par le Conseil d'orientation. Toutes les activités de niveau

1 sont mises en oeuvre par le biais des programmes conjoints¹⁹ (nationaux et mondial).

Les activités de niveau 2 sont financées par d'autres sources que le Fonds du Programme ONU-REDD. Entreprises conjointement ou individuellement par les organismes, elles n'en contribuent pas moins à la stratégie globale du Programme ONU-REDD, et sont approuvées par le GC du Programme ONU-REDD rassemblant tous les organismes. Le GC approuve l'affiliation du Programme ONU-REDD préalablement à la soumission de toute proposition formelle au(x) donateur(s). Toutes les activités de niveau 2 seront mises en oeuvre de préférence par le biais des programmes conjoints et peuvent comporter des activités nationales et mondiales. Des rapports d'étape rendant compte des activités de niveau 2 seront soumis au Conseil d'orientation.

L'intérêt de ce nouveau dispositif de niveau 2 réside dans la souplesse qu'il offre aux donateurs qui souhaitent financer des activités techniques par le biais d'un ou plusieurs organismes du Programme ONU-REDD – une part significative des financements REDD+ devenant bilatérale, le dispositif accroît aussi la base de financement du Programme. Enfin, il confirme qu'un certain nombre d'activités menées par les organismes associés peuvent et s'avèrent contribuer au Programme ONU-REDD.

8.4. Co-financement

Le Programme ONU-REDD devrait ainsi susciter un niveau conséquent de co-financement par les trois organismes du programme ONU-REDD ainsi que les pays partenaires participants. Les contributions des organismes proviennent de différentes affectations dans le cadre de leurs programmes normaux ou autres; elles prennent la forme de temps de travail du personnel participant au soutien des missions dans les pays, de l'organisation d'ateliers, d'analyses, de la gestion et de la diffusion des connaissances et d'autres activités. En 2010, le co-financement représentait environ 11 pour cent du budget total – un chiffre qui devrait s'accroître dans les années à venir.

9. Suivi et évaluation

Le Programme ONU-REDD recourra aux outils de suivi et d'évaluation existants auprès des organismes du Programme ONU-REDD dans le contexte de la gestion axée sur les résultats (GAR)²⁰. Ce suivi et cette évaluation auront pour objet de garantir la réalisation des résultats escomptés du Programme ONU-REDD et la communication des observations en temps utile pour appuyer la prise de décision.

Pour être durables, les systèmes et outils de suivi et d'évaluation adoptés par le Programme ONU-REDD devront s'accompagner de structures nécessitant peu d'entretien et à faible coût, adaptables aux différentes requêtes et favorisant l'accès à l'information. Il conciliera les systèmes formels, comme les bases de données et les contrats de performance, avec des observations moins formelles émanant des pays et du Conseil d'orientation. Afin de faciliter le suivi et l'évaluation, le secrétariat est chargé de la bonne mise en oeuvre du Programme ONU-REDD.

Au niveau du Programme, diverses méthodes peuvent contribuer au suivi et à l'évaluation. Le suivi portera sur la capacité du Programme à réaliser ses actions annoncées et les progrès réalisés vers cette réalisation, et sera réalisé en interne. Dans le cadre de ses fonctions de suivi, des analyses périodiques et des évaluations rapides seront entreprises sur le succès des activités en vertu du Programme ONU-REDD.

Le Programme ONU-REDD commandera des évaluations indépendantes et rigoureuses portant sur les activités achevées et en cours, afin de déterminer si elles contribuent aux objectifs annoncés et à la prise de décision. Le Programme dans son ensemble fera l'objet d'une évaluation externe tous les deux ou trois ans.

¹⁹ Un programme est qualifié de conjoint lorsque deux ou trois des organismes mettent en commun leurs efforts et leurs ressources pour exécuter un projet par un plan de travail et un budget communs, pour une meilleure efficacité et efficience. Le plan de travail et le budget sont intégrés au document du programme conjoint, qui précise également les rôles et responsabilités des partenaires de l'organisme dans la coordination et la gestion des activités conjointes.

²⁰La gestion axée sur les résultats se définit comme une "stratégie globale de gestion visant à mieux progresser et à dégager des résultats démontrables" (UNDG, 2007)



Crédits photo (couverture, dans le sens des aiguilles d'une montre): ©FAO/Roberto Faidutti / FAO; ©M. Linton / FAO; ©FAO/Giulio Napolitano / FAO

P R O G R A M M E

ONU-REDD

Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement



Secrétariat du Programme ONU-REDD

Maison internationale de l'environnement
11-13 Chemin des Anémones
CH-1219 Châtelaine, Genève, Suisse

www.un-redd.org
un-redd@un-redd.org
www.unredd.wordpress.com